



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5949^e séance

Mercredi 6 août 2008, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Grauls	(Belgique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M ^{me} Qwabe
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettlhi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6
de la résolution 1770 (2007) (S/2008/495)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) (S/2008/495)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Hamid Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/495, qui contient le rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007). J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2008/523, qui contient le texte d'une note verbale datée du 4 août 2008, de la Mission permanente de l'Iraq transmettant une lettre du Ministère des affaires étrangères de l'Iraq.

À la présente séance, les membres du Conseil de sécurité entendront des exposés de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et de M. Alejandro Wolff, Représentant permanent adjoint

des États-Unis, qui prendra la parole au nom de la Force multinationale.

Je donne maintenant la parole à M. Lynn Pascoe.

M. Pascoe (parle en anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous donner la possibilité d'informer le Conseil de l'évolution de la situation en Iraq et des activités menées par l'ONU dans le pays. Nous avons considérablement accru nos efforts depuis l'adoption en août 2007 de la résolution 1770 (2007). Les membres du Conseil sont saisis du quatrième rapport trimestriel du Secrétaire général conformément au paragraphe 6 de cette résolution, qui met l'accent sur les activités menées durant la dernière période considérée par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

Depuis la visite qu'il a faite en Iraq au début de son mandat, le Secrétaire général a clairement dit qu'il était déterminé à voir l'ONU redoubler d'efforts pour aider le Gouvernement et le peuple de ce pays. Cela n'a pas été une tâche aisée, étant donné la situation en Iraq. Toutefois, aujourd'hui, compte tenu du mandat plus vigoureux conféré par la résolution 1770 (2007) et de la direction efficace du Représentant spécial sur le terrain, l'ONU accroît continuellement sa présence et ses activités en Iraq, en gardant à l'esprit l'environnement très complexe dans lequel elle opère.

L'année dernière, nous avons été les témoins de changements constants en Iraq dont il convient de prendre note. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, les efforts politiques et militaires ont contribué à améliorer la sécurité dans la plupart des régions du pays, plus visiblement ces trois derniers mois. Le nombre d'incidents violents et de victimes a diminué, et nous avons constaté que les forces de sécurité iraqiennes devenaient plus performantes au cours d'une série d'opérations. Pourtant, les pertes civiles dues à la violence demeurent très élevées, ce qui est inacceptable. La semaine dernière seulement, 60 personnes ont été tuées et des centaines de personnes ont été blessées à Bagdad et à Kirkouk au cours d'une série d'attentats-suicides, témoignage brutal des extrémités auxquelles certains sont prêts à aller pour semer la haine et la division parmi les Iraquiens.

Comme le dit d'autre part clairement le rapport du Secrétaire général, il est nécessaire de cimenter les gains obtenus sur le front de la sécurité par un dialogue politique renforcé et durable. Si une chance

d'améliorer le dialogue politique existe peut-être, la situation demeure précaire et les progrès réalisés jusqu'ici peuvent être reperdus. Certains progrès sont toutefois réels. Le principal bloc sunnite, Tawafuq, est récemment rentré au Gouvernement et le Premier Ministre Al-Maliki a pourvu les postes de cabinet restés vacants depuis les boycottages du printemps et de l'été derniers. La mise en œuvre correcte de la Loi d'amnistie, qui est entrée en vigueur en février dernier, pourrait contribuer à développer la confiance entre les communautés du pays. Même si l'atmosphère politique à Bagdad, Kirkouk et ailleurs s'est quelque peu détériorée au cours du récent débat sur la loi électorale, nous n'en espérons pas moins que les différents partis irakiens comprendront qu'il est nécessaire de poursuivre le dialogue politique et de l'intensifier.

Depuis que le Conseil a confié à la MANUI un nouveau mandat il y a un an, la Mission a travaillé avec beaucoup d'énergie pour le mettre en œuvre. La MANUI continue de mettre l'accent sur la nécessité de faire avancer le dialogue politique, la réconciliation nationale, la résolution des différends concernant les frontières internes, ainsi que sur les préparatifs des élections provinciales pour s'assurer qu'elles seront considérées comme crédibles et généralement acceptées par le peuple irakien.

Avec l'aide de la MANUI, la Haute Commission électorale indépendante de l'Iraq a posé un certain nombre de jalons pratiques. Il y a notamment l'implantation sur le terrain de la structure permettant de procéder à la mise à jour des listes électorales, qui se fait actuellement avec succès dans tous les gouvernorats irakiens. La Commission électorale, avec l'appui de la MANUI, a recruté et formé près de 8 000 personnes chargées d'administrer les services d'inscription des électeurs dans 564 centres. Presque tous ces centres ont été ouverts pendant la période d'inscription des électeurs, ce qui est un tour de force au vu des immenses problèmes opérationnels et en matière de sécurité qui se posent à l'intérieur de l'Iraq. La MANUI a également donné des conseils à la Commission électorale quant à la manière d'assurer la transparence et une surveillance rigoureuse du processus de mise à jour des listes électorales. Au cours des visites qu'elle a rendues dans les centres d'inscription des électeurs et les bureaux de vote locaux à travers le pays, l'équipe électorale internationale continue d'être impressionnée par les connaissances et le professionnalisme dont fait montre le personnel chargé de l'administration des élections.

La Commission électorale a jusqu'à présent accrédité près de 20 000 agents des partis politiques et observateurs pour surveiller le déroulement des élections.

Sans une nouvelle législation électorale, ces élections cruciales de gouvernorat ne pourront toutefois pas être tenues. Au moment où nous nous réunissons ce matin, les débats menés au Parlement irakien à Bagdad sur l'adoption de la nouvelle loi n'ont pas encore abouti. L'ONU a fait tout ce qui était en son pouvoir pour exhorter à atteindre des compromis concrets. À cet égard, j'ajoute que nous avons participé à tous les débats récemment consacrés à cette question, proposant différentes variantes aux partis afin de leur permettre de dégager un compromis. Si nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord sur une loi en ce moment, cela représentera un revers grave, non seulement dans le cadre de la perspective des élections cette année, mais également pour le processus plus large de réconciliation en Iraq.

En liaison avec le désaccord concernant l'adoption de la loi électorale, la situation à Kirkouk est devenue plus tendue et même violente la semaine dernière. Le sang versé à Kirkouk a illustré à quel point la situation était devenue précaire et combien l'absence de dialogue et de compromis pourrait facilement entraîner de nouvelles violences. L'adoption du projet de loi électorale qui a ensuite fait l'objet d'un veto et la décision prise par le Conseil provincial de Kirkouk de mettre en place des mécanismes en vue d'un référendum sur le statut de Kirkouk ont constitué de la part des deux parties des provocations qui ne pouvaient qu'entraîner des tensions.

La MANUI poursuit ses efforts sur la question de Kirkouk et du différend relatif aux frontières intérieures. Elle espère convaincre fermement les parties irakiennes qu'une paix durable ne peut reposer que sur des solutions collectives acceptables pour tous les acteurs concernés. La Mission a l'intention de présenter sa prochaine série d'analyses concernant les territoires contestés au Président du Conseil au Premier Ministre et au Premier Ministre du Gouvernement régional du Kurdistan à l'automne. Même si la MANUI continue, en médiateur de bonne foi, à s'efforcer de trouver une manière acceptable pour tous de régler ces questions complexes, nous avons à maintes reprises insisté sur le fait qu'il incombe avant tout au Gouvernement irakien et aux autres représentants du peuple irakien de prendre en dernier ressort la responsabilité de trancher sur ces questions difficiles.

Outre la nécessité de régler le différend sur les frontières intérieures et d'adopter une loi électorale n'excluant personne, il faut également progresser sur les questions fondamentales qui définissent la nature même de l'État iraquien. Il s'agit notamment de définir la nature du cadre fédéral de l'Iraq et de mettre en place un dispositif clair de partage des recettes et de gestion équitable des ressources considérables du pays. L'ONU continue d'aider la Commission de révision constitutionnelle afin qu'elle mène rapidement à bien ses travaux. Des textes de loi importants continuent également de faire l'objet de discussions. Il est aussi vital que difficile de s'attaquer à ces questions fondamentales qui exigent sagesse, patience et sens du compromis de la part de toutes les parties concernées.

Les voisins de l'Iraq ainsi que les autres États de la région ont évidemment intérêt à ce que l'Iraq soit stable et ils peuvent et doivent jouer un rôle constructif à cet égard. Au cours de l'année écoulée, de multiples initiatives positives ont été prises pour renforcer la coopération régionale en faveur de l'Iraq. À la suite de la Conférence de Stockholm chargée de l'évaluation annuelle des progrès intervenus dans la mise en œuvre du Pacte international pour l'Iraq, et au lendemain des opérations de sécurité menées sous la direction du Premier Ministre, M. Al-Maliki, plusieurs États Membres de la région ont annoncé qu'ils rétablissent leur représentation diplomatique normale à Bagdad. De plus, deux réunions de la Conférence élargie des pays voisins de l'Iraq ont eu lieu au niveau ministériel en Turquie, en novembre 2007, et au Koweït, en avril 2008. Le Secrétaire général et le Premier Ministre iraquien ont également organisé une réunion de haut niveau sur l'Iraq ici même à New York en septembre dernier. La deuxième série de réunions des Groupes de travail sur la sécurité des frontières, les réfugiés et l'énergie a également eu lieu et la MANUI aide actuellement le ministère des affaires étrangères iraquien à préparer le prochain cycle de réunions de ces groupes de travail, qui doit aboutir à la tenue d'une conférence ministérielle à Bagdad plus tard cette année. La Mission s'emploie à renforcer les capacités de la section chargée de ces questions au sein du ministère des affaires étrangères, qui a joué un rôle central dans la préparation de ces événements.

Nous nous félicitons vivement de cette évolution de la situation sur le plan régional et nous espérons que d'autres États de la région saisiront ces occasions pour faire en sorte que le processus de dialogue régional se transforme en un véritable partenariat, reposant sur les

intérêts mutuels et sur une coopération concrète aux plans diplomatique, politique, économique et culturel. Tant l'Iraq que les acteurs régionaux doivent redoubler d'efforts et l'ONU est disposé à les y aider.

Appuyer la reconstruction et le développement de l'Iraq demeure la priorité essentielle de l'ONU. Bien que l'économie continue de connaître la croissance, essentiellement grâce aux prix élevés du pétrole, cette évolution ne s'est pas encore traduite par des améliorations concrètes dans la vie quotidienne des simples citoyens. Le taux de chômage reste obstinément élevé et les indicateurs socioéconomiques, comme le chômage, la malnutrition et l'analphabétisme sont toujours aussi bas dans les gouvernorats. L'on estime que 60 % des Iraquiens n'ont pas accès à un ou plusieurs services sociaux essentiels et que 15 % ne bénéficient d'aucune sécurité alimentaire. Toutefois, l'amélioration de la sécurité offre une nouvelle occasion de permettre à la richesse iraquienne en pétrole de bénéficier à la population et d'améliorer ses conditions de vie.

Outre l'assistance fournie par l'ONU pour satisfaire ces besoins, nous travaillons avec le Gouvernement iraquien à une réforme économique qui permette de développer le secteur privé de manière, en particulier, à multiplier les possibilités d'emploi et à diversifier l'activité économique nationale, qui dépend pour l'heure fortement du pétrole. Un nouveau projet d'un montant de 30 millions de dollars visera à favoriser le développement d'un secteur privé viable et opérationnel en Iraq.

Les initiatives économiques ont figuré parmi les questions centrales abordées lors de la première Conférence annuelle d'examen du Pacte international pour l'Iraq, qui s'est tenue à Stockholm, en Suède, le 29 mai 2008. Une centaine d'États et d'organisations ont participé à cet événement. Le Gouvernement iraquien a présenté ses initiatives en faveur de la pleine intégration du pays à l'économie régionale et mondiale, y compris la création d'une commission pour les investissements, des partenariats avec le secteur privé et des initiatives transrégionales pour promouvoir l'investissement, le commerce et une coopération renforcée avec les États voisins. La Conférence s'est félicitée de la proposition du Gouvernement iraquien de mettre en place un partenariat pour le développement reconnaissant clairement le fait que l'Iraq est un pays riche qui a davantage besoin d'assistance technique que d'une aide. Par conséquent, en coopération étroite avec le

Gouvernement iraqiens et les donateurs, nous sommes en train de passer de projets à investissements lourds à des projets axés sur le cofinancement, le renforcement des capacités et l'assistance technique.

Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq, envers lequel la Commission européenne et le Japon, entre autres donateurs, se sont montrés particulièrement généreux, a déjà décaissé un total de 1 milliard de dollars. On s'emploie activement à identifier l'utilisation des 300 millions de dollars restants. Le Fonds d'affectation spéciale est maintenant pleinement aligné sur les objectifs du Pacte. Avec l'accord du Gouvernement iraquien et des donateurs, on prévoit que le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq achèvera ses activités en même temps que le Pacte, à savoir en 2011. L'ONU continuera d'aider le Gouvernement iraquien quand celui-ci aura pleinement pris en mains le redressement du pays.

Une attention accrue a été accordée aux besoins humanitaires des Iraquiens et à l'atténuation des souffrances des réfugiés iraqiens, des personnes déplacées et autres groupes vulnérables. Plus de 2,8 millions de personnes sont actuellement déplacées à l'intérieur de l'Iraq et, avec les réfugiés dans les pays voisins, le taux de retour dans leur lieu d'origine continue de se situer à 10 000 personnes par mois.

Le pourcentage des projets des Nations Unies consacrés à des activités humanitaires s'est accru, avec l'appui des financements reçus grâce à l'Appel global en faveur de l'Iraq de 2008, qui permet actuellement de financer 47 % de ces projets pour un montant total de 128 millions de dollars. Un appel régional est en train d'être préparé pour 2009 afin d'incorporer sous un même cadre les ressources nécessaires non seulement en Iraq mais aussi pour les Iraquiens réfugiés dans les pays voisins. En consultation avec les donateurs, 20 millions de dollars sur les 55 millions d'intérêts générés par le Fonds d'affectation spéciale ont servi à satisfaire des besoins humanitaires, y compris grâce à la mise en place d'un fonds d'intervention d'urgence, qui permettra de répondre rapidement aux effets découlant des grandes opérations militaires, qui sont apparus durant la période à l'examen.

Pendant les opérations militaires menées à Bassorah et à Sadr City, les organismes des Nations Unies ont fourni aux communautés touchées un approvisionnement d'urgence en eau, des médicaments ainsi que des colis alimentaires et ont entretenu un dialogue constant avec les commandements militaires,

les informant de la situation humanitaire et du risque d'aggravation de celle-ci. Toutefois, l'accès humanitaire lors des opérations militaires est souvent limité et les travailleurs humanitaires ont parfois l'impression de ne pas pouvoir fournir des secours d'urgence en toute sécurité. Toutes les parties au conflit devraient tout mettre en œuvre pour normaliser et faciliter l'accès humanitaire durant ces moments difficiles.

Au cours de la période à l'examen, le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a également centré son action sur les activités de surveillance et de sensibilisation pour signaler les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles vivent les civils iraqiens qui habitent dans les zones où des combats intenses se sont déroulés ces derniers mois. Bien que d'importants résultats aient été obtenus en matière de promotion de la protection des droits de l'homme et de l'état de droit en Iraq, il reste encore beaucoup à faire. Les journalistes, les enseignants, les médecins, les juges et les avocats restent les cibles privilégiées des milices armées et des groupes criminels. On continue également de faire état de violences sexistes, d'assassinats, de suicides et de prétendus « crimes d'honneur ». La MANUI continue de s'efforcer d'avoir un meilleur accès aux centres de détention et d'améliorer les mécanismes en faveur d'une procédure judiciaire efficace pour les détenus. Au-delà de ces activités de surveillance et de sensibilisation, elle continue de mettre en œuvre un programme dynamique de renforcement des capacités en faveur des droits de l'homme et de formation des fonctionnaires du Gouvernement et des groupes de la société civile. La Mission appuie également activement les travaux du Ministère des droits de l'homme et consacre une attention importante aux activités juridiques relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit.

Sous la direction du Représentant spécial de Mistura, la MANUI, avec l'équipe de pays des Nations Unies, s'emploie activement à renforcer sa présence dans l'ensemble du pays, en dépit de difficultés évidentes et de la persistance des menaces à la sécurité des opérations en Iraq. Les bureaux de Bagdad et Erbil s'agrandissent, une présence a été établie à Bassorah et Kirkouk, et l'on est en train de planifier le déploiement de personnel national et international à Mossoul, Nadjaf et Ramadi. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation mondiale de la Santé ont déplacé leurs hauts fonctionnaires de Amman à Bagdad, et le plafond total pour le personnel

de l'ONU en Iraq a été relevé pour s'adapter à ces tendances. Les officiers de liaison du Gouvernement iraquien auprès de la MANUI opèrent actuellement dans les bureaux de neuf gouverneurs dans l'ensemble de l'Iraq. Leur présence est cruciale pour élargir et approfondir les contacts des Nations Unies au-delà de la capitale du pays.

La sécurité reste essentielle pour que l'Organisation des Nations Unies puisse agir en Iraq, et l'appui et la protection des États Membres sont vitaux. Je tiens à remercier la force multinationale en Iraq, le Département de la sûreté et de la sécurité et les autres pour l'assistance qu'ils ont déjà fournie jusqu'à présent. Au vu des possibles changements dans la configuration actuelle de la présence de la force multinationale après le 31 décembre 2008, il est crucial de continuer à garantir la sécurité de l'ONU sur place.

L'entité dite distincte, créée en 2004 sous le commandement unifié des forces multinationales ayant pour mandat d'assurer la sécurité de la présence onusienne en Iraq, a récemment reçu des contributions qui garantiront son fonctionnement pour une bonne partie de l'année 2009. Je voudrais donc remercier les Gouvernements belge, tchèque, finlandais, italien et allemand pour la générosité dont ils ont dernièrement fait preuve à l'égard du Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq. Nous encourageons les États Membres à envisager de nouvelles contributions au Fonds et à dépêcher des conseillers militaires supplémentaires auprès de la Mission, étant donné que cela reste une condition préalable à l'expansion de notre présence à l'intérieur du pays. Nous sommes en outre reconnaissants à la Géorgie, aux Fidji, à la République de Corée et à l'Afrique du Sud pour l'appui opérationnel et sécuritaire qu'elles apportent.

La construction d'un nouveau complexe intégré à Bagdad est essentielle à la présence de l'ONU en Iraq. Je voudrais donc remercier le Gouvernement iraquien d'avoir mis à disposition un site à cet effet et je l'exhorte à finaliser les arrangements nécessaires pour le cofinancement de cet important projet.

Je veux aussi souligner le rôle moteur joué par le Représentant spécial de Mistura dans ce climat opérationnel très difficile. Lui et son équipe aux effectifs nationaux et internationaux accomplissent un travail extraordinaire pour l'Iraq et sa population.

Comme je l'ai dit au début, les Iraquiens constatent une amélioration de la sécurité. Toutefois, je le répète, la situation reste fragile, et le terrain gagné récemment peut facilement être perdu. Il est impératif que nous ne nous satisfassions pas des dernières réussites. Les efforts doivent maintenant porter sur les progrès politiques nécessaires pour instaurer la confiance entre les communautés et améliorer la qualité de vie de tous les Iraquiens, ce qui inclut la fourniture de services de base et la création d'emplois. L'ONU continue de croire que la confiance est mieux servie en abordant les questions qui se trouvent au cœur des visions concurrentes de chaque communauté quant à l'avenir de l'Iraq. Il s'agit notamment du cadre fédéral du pays, de la gestion de Kirkouk et d'autres territoires contestés, de la distribution des richesses tirées des hydrocarbures, ainsi que d'un accord viable sur la redistribution des revenus. Le potentiel est là, et c'est en fin de compte aux Iraquiens qu'il appartient de faire les choix sensés qui leur permettront d'instaurer une paix viable et durable. Je puis assurer au Conseil que l'ONU travaille dur en ce sens et continuera de s'efforcer d'aider l'Iraq dans ce processus.

Le Président : Je remercie M. Pascoe pour son exposé.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi que de faire rapport au Conseil de sécurité au nom de la force multinationale en Iraq. Je commencerai par remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé sur les travaux importants qui ont été entrepris par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et dire, par son intermédiaire, à nos collègues de l'ONU sur le terrain notre gratitude pour leur dévouement de tous les instants et leur travail acharné.

Aujourd'hui, au nom de la force multinationale, je voudrais aborder sept points relatifs aux progrès accomplis jusqu'à présent.

Premièrement, permettez-moi de souligner le déclin marqué de la violence et des incidents en matière de sécurité. Ces trois derniers mois, le chiffre total de ces incidents a connu son niveau le plus bas depuis plus de quatre ans. Au cours de la seule année passée, depuis juin 2007, le nombre total d'attaques a décliné de 84 %; les pertes civiles dues à la violence ont diminué de 65 %; les décès au sein des forces de sécurité iraquiennes ont chuté de 67 %; les pertes de l'armée américaine ont connu une baisse de 91 %; les

morts au sein de la coalition militaire ont diminué de 96 %; les explosions dues à des engins explosifs improvisés ont décri de 75 %; les attentats-suicide à la bombe ont baissé de 65 %; et les décès ethno-sectaires ont chuté de 94 %.

Les forces de la coalition et les Forces de sécurité iraqiennes ont obtenu ces résultats sur le plan de la sécurité alors même que la force multinationale a réduit ses effectifs. Les États-Unis ont retiré, sans remplacement, la dernière des cinq équipes de combat d'urgence, ainsi que le corps expéditionnaire et deux bataillons de Marines. De même, les forces australiennes ont quitté l'Iraq, et le contingent polonais fera bientôt de même.

Les opérations de sécurité en cours à Bassorah, Sadr City, Mossoul, Amarah et Diyala ont produit des résultats encourageants, érodant encore les capacités d'Al-Qaida en Iraq et réduisant l'influence des milices illégales dans les villes iraqiennes stratégiques. Néanmoins, Al-Qaida en Iraq reste une menace sérieuse, en particulier dans le nord. Elle conserve l'intention et la capacité de mener des attaques spectaculaires et meurtrières, et son recours à des engins explosifs improvisés portés par des individus et à des femmes kamikazes demeure une difficulté particulière.

Nous restons également préoccupés par l'afflux de combattants étrangers et d'armements en Iraq. La Syrie est la principale porte d'entrée des terroristes étrangers dans le pays, et le Gouvernement syrien doit faire davantage pour démanteler les réseaux de combattants étrangers sur son territoire.

Durant les récentes opérations à Bassorah, Sadr City et Maysan, les troupes iraqiennes ont trouvé des preuves convaincantes de la poursuite des flux d'armes iraniennes vers l'Iraq. De plus, au cours de ces opérations, de nombreux miliciens de l'Armée du Mahdi et dirigeants des groupes spéciaux surentraînés qui lui sont associés ont fui en Iran, où ils ont trouvé asile. Les activités meurtrières des Gardiens de la révolution islamique d'Iran, la Force Al Qods, contredisent la politique publiquement défendue par l'Iran, qui consiste à appuyer le Gouvernement iraqien et doivent donc cesser.

Deuxièmement, je voudrais décrire le renforcement continu des capacités des Forces de sécurité iraqiennes, qui contribue sensiblement aux améliorations observées dans le climat sécuritaire général. Plus de 580 000 soldats servent aujourd'hui

dans les Forces de sécurité iraqiennes, ce qui représente une augmentation de 21 000 depuis notre dernier rapport au Conseil en juin.

Il y a désormais 161 bataillons de combat de l'armée iraqienne qui mènent des opérations, soit une hausse de 14 bataillons depuis notre dernier rapport. Plus de 70 %, à savoir 113, de ces bataillons de combat de l'armée iraqienne sont évalués afin d'être à la tête des opérations. Parmi eux, 93 sont identifiés comme capables non seulement de prendre la direction d'opérations, mais aussi de planifier, d'exécuter et de viabiliser des opérations avec une assistance minimale ou nulle des forces de la coalition, en dehors des facilitateurs et des équipes de conseillers. Dix autres bataillons sont actuellement en cours de formation, et la force multinationale en Iraq en prévoit 10 de plus pour la génération de forces en 2008.

L'armée de l'air et la marine iraqiennes ont également enregistré des progrès notables. La marine conduit à présent une moyenne de 42 patrouilles indépendantes par semaine dans les eaux territoriales iraqiennes, ce qui représente une hausse de 20 % ces deux derniers mois. Par ailleurs, elle conserve aussi la responsabilité de la sécurité du port de Oum Qasr. L'armée de l'air fournit quant à elle un appui aux opérations de lutte contre l'insurrection par le biais d'activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance des frontières et infrastructures électriques et pétrolières critiques de l'Iraq. Ces efforts ont abouti à l'arrestation d'insurgés et au recensement d'infrastructures endommagées, permettant ainsi au Gouvernement d'accélérer les réparations et de rétablir les services essentiels. Par ailleurs, l'armée de l'air iraqienne a fait preuve de beaucoup de compétence au cours d'opérations de combat à Bassorah, Sadr City, Mossoul, Amarah et Diyala, en exécutant avec succès des missions de transport, de reconnaissance et d'évacuation des victimes.

La police nationale continue également d'améliorer son efficacité et poursuit ses efforts pour parvenir à un meilleur équilibre ethnique et religieux au sein de la Force, au stade des recrutements aussi bien que des affectations, afin que les caractéristiques démographiques de la Force traduisent mieux celles de la population iraqienne. À la fin du mois de juillet, 36 bataillons de la police nationale iraqienne menaient des opérations aux côtés d'une unité d'intervention d'urgence iraqienne de la taille d'un bataillon. Les forces de la police nationale ont mené plus de 15 déploiements opérationnels à l'extérieur de

Bagdad, notamment récemment à Bassorah, Mossoul et Baqubah. Cette plus grande efficacité et cette capacité accrue de déploiement marquent le début de la transition d'une force statique ayant Bagdad pour centre à une force d'intervention rapide au service du Gouvernement iraquien.

Troisièmement, je voudrais faire une mise à jour sur le rôle de la coalition. L'appui des 30 pays prenant part à la coalition, à la mission de formation de l'OTAN et aux opérations de la MANUI est essentiel à l'aboutissement des efforts que l'Iraq déploie pour édifier un pays stable et sûr. Les membres de la coalition autres que les États-Unis fournissent plus de 9 000 hommes à la Force multilatérale en Iraq et 450 autres à la MANUI. Tous ceux qui contribuent, grands et petits pays, jouent un rôle critique – qu'il s'agisse des Azéris, qui assurent la sécurité au barrage de Haditha depuis 2003, ou des Roumains, qui assurent la sécurité routière dans les provinces de Dhi Qar et de Muthanna. Nous nous félicitons également de l'aide apportée par des pays qui continuent d'assurer la sécurité du personnel de l'Organisation des Nations Unies et qui ont contribué au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Nous demeurons attachés à l'idée de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies reçoive les garanties nécessaires pour lui permettre de maintenir et d'étendre sa solide présence en Iraq.

Quatrièmement, je voudrais souligner que la Force multilatérale en Iraq continue de transférer progressivement la responsabilité en matière de sécurité au Gouvernement iraquien. Dix provinces sur 18 se trouvent désormais sous contrôle iraquien, la province de Qadisiyah étant passée sous contrôle iraquien le 16 juillet, et d'autres provinces devraient faire de même d'ici à la fin de l'année.

En juin, le Gouvernement iraquien a poursuivi son offensive contre des groupes armés illégaux et des groupes spéciaux, dans le cadre de l'opération Promesse de paix menée dans la province de Missan, qui s'est avant tout attachée à assurer la sécurité dans la capitale de la province, Amarah, ainsi que sur les frontières et dans certaines villes plus petites. Plusieurs hauts fonctionnaires de la province ont été arrêtés, et les forces de sécurité iraquiennes ont découvert de nombreuses caches d'armes d'origine iranienne. Ces opérations prouvent la volonté du Premier Ministre al-Maliki et du Gouvernement iraquien de faire face aux militants, indépendamment de leur religion ou

appartenance ethnique, et de protéger le pays contre la menace de l'influence malveillante de l'Iran.

Les forces de sécurité iraquiennes, en coopération avec des groupes locaux, ont également effectué des opérations à Mossoul contre des éléments liés à Al-Qaida. Les opérations Mère de deux printemps et Rugissement du lion ont privé Al-Qaida d'un sanctuaire dans les zones urbaines de la province de Ninive et ont permis de capturer et de tuer plusieurs dirigeants d'Al-Qaida en Iraq.

Récemment, les forces de sécurité iraquiennes ainsi que des unités de la coalition ont lancé une opération de nettoyage de grande envergure dans la province de Diyala, au nord-est de Bagdad, afin de supprimer les derniers sanctuaires d'Al-Qaida en Iraq et pour empêcher la contrebande et l'aide meurtrière de Jaysh al-Mandi. Les forces de sécurité iraquiennes ont considérablement élargi leur contrôle, non seulement en menant des opérations militaires, mais aussi grâce à la fourniture d'aide humanitaire et au rétablissement de services essentiels. Suite aux opérations militaires réalisées dans la province de Missan, le Gouvernement iraquien a commencé à mettre en œuvre un programme de 102 millions de dollars visant à rénover et reconstruire des écoles, développer des municipalités, améliorer l'approvisionnement en électricité et les services de santé, renforcer les forces de police, fournir de l'eau potable et une aide aux sans-emploi. Cette initiative fait suite à des efforts de reconstruction similaires déployés pour réduire l'attrait des groupes militants à Bassorah, Sadr City, Mossoul et Amarah.

En cinquième lieu, je voudrais aborder la question de la réconciliation politique. La volonté du Gouvernement iraquien de faire face aux milices, quelle que soit l'orientation religieuse dont elles se réclament, a encouragé le bloc sunnite Tawafiq à régler ses problèmes internes et à renvoyer ses ministres siéger au Gouvernement, ce qui fournit une voie d'accès supplémentaire à la participation sunnite au processus politique.

À la fin du mois de juillet, la participation au Gouvernement de six ministres représentant la coalition sunnite a été approuvée, et quatre nouveaux ministres shiites ont occupé des sièges vacants sadristes. La MANUI demeure profondément déterminée à aider le Gouvernement iraquien dans plusieurs activités politiques et diplomatiques, notamment s'agissant d'examiner les questions de frontières internes, de promouvoir le dialogue régional

et d'aider les personnes déplacées et les réfugiés, comme nous venons de l'entendre. Récemment, la MANUI a joué un rôle essentiel en conseillant les membres du comité du Conseil des représentants dans l'élaboration de la loi sur les élections provinciales, et la Haute Commission électorale iraquienne, à l'heure où elle préparait et commençait l'inscription des électeurs le 15 juillet. Le fait que la MANUI envisage d'étendre sa présence en Iraq nous encourage, et nous pensons que l'aide de l'ONU sera vitale pour le développement et la stabilité à long terme de l'Iraq. Les locaux de l'ONU à Bagdad, tels que proposés, permettront à la MANUI d'être en mesure de continuer de jouer son rôle important en Iraq, et nous attendons avec intérêt que l'Iraq appuie cette initiative pour veiller à ce que ces installations soient construites.

Sixièmement, je voudrais insister sur l'importance des voisins de l'Iraq dans l'appui aux efforts déployés par ce pays pour assurer la sécurité, réaliser des progrès politiques et relever son économie. Les succès du Gouvernement iraquien en matière de sécurité ont favorisé la confiance de la communauté internationale. Bahreïn, la Jordanie, le Koweït et les Émirats arabes unis ont tous nommé des ambassadeurs en Iraq tandis que d'autres voisins, dont la Turquie, ont récemment envoyé des délégations de haut niveau à Bagdad. Nous espérons que d'autres dans la région suivront leur exemple.

Enfin, je voudrais souligner le fait que les négociations se poursuivent entre les États-Unis et le Gouvernement iraquien en ce qui concerne nos relations au cours de la période de transition, notamment en ce qui concerne la sécurité, ce qui permettra de prendre en considération les capacités accrues des forces de sécurité iraquiennes d'assumer une plus large responsabilité en matière de sécurité et de stabilité.

Le rapport du Secrétaire général (S/2008/495), dont le Conseil de sécurité est aujourd'hui saisi, met en lumière les progrès durables réalisés par le Gouvernement iraquien, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies et l'appui de la Force multilatérale en Iraq et des forces de sécurité iraquiennes. La communauté internationale est favorable à un Iraq libre, démocratique, pluraliste, fédéral et unifié, et j'invite toutes les parties à renouveler leur engagement à aider le Gouvernement iraquien à poursuivre le travail difficile à réaliser pour relever les nombreux défis restants.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al-Bayati (Iraq) (parle en anglais) : Permettez-moi d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois, et je voudrais également remercier votre prédécesseur, S. E. le Représentant permanent du Viet Nam, des efforts remarquables qu'il a déployés au cours de sa présidence du mois de juillet.

Je voudrais par ailleurs remercier S. E. M. Alejandro Wolff de l'exposé qu'il a présenté au Conseil au nom de la Force multilatérale en Iraq et des efforts accomplis pour appuyer la sécurité et la stabilité en Iraq au cours des derniers mois. Nous remercions également M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de sa déclaration et tenons à dire notre appréciation à M. Staffan de Mistura et à l'équipe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), en Iraq et à New York, des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour aider le Gouvernement et le peuple irakiens.

Ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de la MANUI (S/2008/495) et voudrait faire les observations suivantes. Dans les domaines politique et sécuritaire, le Gouvernement iraquien est parvenu à éviter une guerre entre sectes dans le pays et a prouvé qu'il n'était pas un Gouvernement sectaire, mais qu'il représentait tous les Iraquiens sans discrimination, la seule condition étant qu'ils soient en mesure de servir l'Iraq et de défendre ses intérêts nationaux.

Au cours des derniers mois, l'Iraq a été l'objet d'une série d'opérations militaires, menées par l'armée iraquienne avec l'appui des forces multinationales à Bassora, Bagdad, Meesan, Mossoul et Diyala. Les opérations visaient des membres d'Al-Qaida et d'autres milices armées, ainsi que d'autres hors-la-loi et ont contribué au succès du plan de maintien de l'ordre, au respect de l'autorité du Gouvernement et à une diminution de 80 % du nombre d'opérations terroristes et d'actes de violence.

Le Gouvernement iraquien a également réussi à constituer ses forces armées sur une base nationale, professionnelle et neutre, ce qui a renforcé sa détermination et sa volonté d'affronter Al-Qaida et d'autres milices et de porter atteinte à ces groupes. Il est à présent évident que les troupes iraquiennes sont loyales à l'Iraq uniquement, et non à des parties, des

factions ou des dirigeants particuliers. Le Gouvernement iraquien tient à mettre l'accent sur le respect des droits de l'homme en ce qui concerne le comportement des forces armées iraqiennes et à éviter toute affiliation politique de ces forces.

Les effectifs de l'armée, des services de police et des services de sécurité ont augmenté dans toutes les provinces compte tenu des besoins sécuritaires. Le Gouvernement iraquien assume désormais la responsabilité de la sécurité, assurée précédemment par les forces multinationales, dans 10 provinces iraqiennes, dont la dernière est la province d'al-Diwaniya, en juillet 2008. C'est un nouveau pas vers le transfert total, dans les autres provinces iraqiennes, de la responsabilité en matière de sécurité assumée auparavant par les forces multinationales, et vers la prise en mains complète de la sécurité d'ici la fin de 2008.

La baisse de la violence en Iraq a permis un retour à la vie normale dans toutes les régions du pays et a encouragé un certain nombre de familles déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés iraqiens à rentrer chez eux. Le Gouvernement iraquien, de même que le Conseil des représentants iraquien, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations internationales, dirigent une stratégie nationale destinée à encourager le retour librement consenti de ces familles. Le cabinet a octroyé plus de 195 millions de dollars pour le rapatriement des personnes déplacées à l'intérieur ou au-delà des frontières, et le Gouvernement a affecté 140 millions de dollars pour aider les réfugiés iraqiens. Cette stratégie comprend également l'évacuation des maisons abandonnées par leurs propriétaires à cause de la violence, l'octroi de mesures d'incitation financières et le retour immédiat et sans condition de ceux qui ont perdu leur travail. Il convient de noter que 271 familles iraqiennes sont revenues d'Iran et 31 personnes du camp de Refha, en Arabie saoudite, en mai 2008. De plus, de nombreux réfugiés iraqiens sont revenus de Syrie et de Jordanie, avec l'aide d'organisations internationales. L'Iraq a également accordé une aide aux pays ayant accueilli des Iraquiens.

Le Conseil des représentants iraquien a adopté une loi sur les élections provinciales pour assurer la tenue d'élections libres et régulières dans toutes les provinces, comtés et villages iraqiens. Cette législation a été adoptée pour garantir la participation de tous les segments de la société iraquienne et la tenue

d'élections démocratiques sans ingérence extérieure. Nous venons de recevoir des informations de Bagdad selon lesquelles un comité composé de parlementaires iraqiens a été constitué pour examiner les propositions concernant les élections provinciales à Kirkouk et remédier aux lacunes.

Le Gouvernement iraquien tient à poursuivre le processus de réconciliation nationale afin de préserver l'unité du peuple iraquien, de faire avancer le processus de dialogue national et d'accroître la participation au processus politique conformément à la Constitution iraquienne, en vue de construire un Iraq libre, multilatéral, fédéral et démocratique. Bien que le processus politique se heurte à certaines difficultés, on avance vers la transition démocratique; on constate une évolution politique favorable et la coexistence de tous les segments de la société. S'agissant des efforts constants visant à la réconciliation nationale, le Gouvernement iraquien tente d'organiser une conférence religieuse élargie, regroupant des représentants de différentes religions, sectes et nationalités, afin de promouvoir la solidarité entre tous les Iraquiens et de faciliter le retour des personnes déplacées dans leur foyer. En outre, le Gouvernement iraquien lance actuellement une campagne pour la rénovation des lieux de culte, y compris les mosquées et les églises.

L'adoption de la loi générale d'amnistie a favorisé les efforts de réconciliation nationale. En vertu de cette loi, le Ministère de la justice a libéré 1 648 détenus, le Ministère de l'intérieur 2 560, dont 59 ressortissants arabes, le Ministère de la justice 545 et le Ministère du travail 314. Il faut ajouter à ces chiffres les détenus libérés par les forces multinationales.

Les efforts politiques ont abouti au retour des ministres appartenant au bloc Tawafuq au sein du Gouvernement d'unité nationale, et le Conseil des représentants a voté en faveur de la nomination de 10 ministres pour occuper les postes ministériels devenus vacants lorsque les membres de plusieurs blocs politiques se sont retirés du Gouvernement en 2007.

Sur le plan socioéconomique, l'amélioration de la situation sécuritaire a eu des incidences favorables sur la situation économique en Iraq. Les rapports du Comité national pour les investissements indiquent que le volume des investissements en Iraq a atteint 7,4 milliards de dollars, qui ont été répartis entre

diverses infrastructures de base dans tout le pays. Ces fonds ont notamment permis la construction d'usines, de logements, d'hôpitaux, d'usines pharmaceutiques et de raffineries, ainsi que le développement d'aéroports et de ports avec la participation d'investisseurs irakiens et étrangers. L'aéroport international de Najaf a été inauguré le 20 juillet 2008. Un grand nombre d'hommes d'affaires, d'investisseurs et de sociétés d'investissement se sont déjà rendus en Iraq, et plusieurs accords d'investissement ont été signés avec de nombreux pays.

Les priorités absolues du Gouvernement irakien étaient d'améliorer les conditions économiques et de relancer le commerce pour éviter que le pays ne sombre dans le chaos économique et social. Le Gouvernement irakien a été en mesure de réduire le taux d'inflation, qui est passé de 65 % en 2006 à 22 % en 2007, et on s'attend à ce que le taux de chômage s'élève à 17 % d'ici la fin de 2008, alors qu'il était de 28 % en 2003.

En avril 2008, le Conseil des représentants irakien a adopté une loi sur les fonctionnaires et les salaires dans le secteur public, ainsi qu'une loi sur les universités en vue de promouvoir l'enseignement supérieur et les établissements de recherche scientifique. Cela s'inscrit dans un effort visant à appuyer le secteur public, afin d'éviter la fuite des cerveaux et de prendre des mesures destinées à encourager le retour de professionnels qualifiés en Iraq.

Un réseau de protection sociale a été mis en place pour fournir des soins aux membres de certaines catégories sociales, comme les orphelins, les veuves et les chômeurs, et 812 millions de dollars ont été affectés à ce projet. La part du budget général de l'État consacrée au secteur de l'éducation a augmenté, passant de 3 % en 2007 à 5 % en 2008, et 700 nouvelles écoles ont été construites, 4 000 écoles supplémentaires devant être bâties d'ici la fin de l'année.

Le processus de réforme du secteur de la santé a été lancé pour assurer l'accès aux soins de santé primaires et garantir à tous la fourniture équitable de services de santé. Environ 300 centres de santé ont été construits, et environ 37 hôpitaux généraux ont été rénovés et agrandis. Par ailleurs, plusieurs hôpitaux spécialisés et centres de santé doivent être construits en collaboration avec des sociétés internationales. Le Ministère de la santé, en collaboration avec la MANUI

et l'Organisation mondiale de la Santé, a obtenu des résultats notables, comme la réduction des taux de la mortalité infantile, maternelle et des enfants de moins de cinq ans, et réalisé des progrès dans la lutte contre le choléra.

Le Gouvernement irakien a mis en œuvre une stratégie pour développer le secteur agricole, assurer la sécurité alimentaire, accroître les investissements dans l'agriculture et renforcer les capacités dans ce secteur, améliorer la qualité de la production, protéger l'environnement, lutter contre la désertification et fournir des équipements modernes.

En ce qui concerne les richesses pétrolières, le Gouvernement irakien a prévu de porter la production à 3,5 millions de barils par jour, en développant continuellement ce secteur grâce à l'adoption de nouvelles lois, à la mise en place d'un cadre d'investissement et à une répartition équitable des recettes pétrolières. Le Gouvernement irakien souhaite vivement employer ses revenus au profit de la population irakienne dans le budget de 2008, moyennant une politique financière permettant de réduire l'inflation et l'adoption du budget le plus important de l'histoire de l'Iraq. Il convient de mentionner que la Chambre des représentants irakienne a adopté une loi de lutte contre la contrebande de pétrole et de produits pétroliers, qui fait de ce type de contrebande un crime économique menaçant la sécurité et l'économie du pays.

En outre, le Premier Ministre a souligné que l'Iraq se dirige vers la mise en œuvre de projets de reconstruction et d'investissement, qui ne pourront être exécutés tant que la corruption sous toutes ses formes n'aura pas été éliminée. C'est pourquoi le Gouvernement irakien a lancé une initiative nationale de lutte contre la corruption financière et administrative, qui constitue l'un des plus dangereux fardeaux que l'Iraq ait hérité de l'ancien régime dictatorial.

À la suite de la ratification par l'Iraq de la Convention des Nations Unies contre la corruption, une conférence s'est tenue à Bagdad au cours de laquelle a été adoptée la Déclaration de Bagdad sur la lutte contre la corruption. Le Gouvernement irakien s'est engagé à lutter contre la corruption sous toutes ses formes et à promouvoir les principes de responsabilité et d'intégrité. La conférence a également abouti à la constitution d'un conseil national de lutte contre la corruption.

S'agissant des droits des femmes et de l'importance de leur participation au processus politique, le Gouvernement iraquien a souligné son intention de voir les femmes iraqiennes exercer leurs droits, contribuer au processus politique et participer efficacement aux prochaines élections aux conseils provinciaux, au sein desquels le pourcentage de femmes sera de 25 %, comme au Parlement iraquien. En outre, l'Iraq a ratifié la convention portant création de l'Organisation des femmes arabes, en application de son intention de renforcer le rôle des femmes dans la société iraquienne. Le Premier Ministre a lancé un projet visant à créer une institution qui serait chargée d'examiner les questions et problèmes relatifs aux veuves, aux femmes divorcées et aux femmes âgées. Le Gouvernement a affecté 200 millions de dollars à ce projet.

Le Gouvernement iraquien est fermement attaché à ancrer la culture des droits de l'homme dans le pays et il a enregistré des progrès dans ce domaine en mettant en place un système national de contrôle et de surveillance des violations des droits de l'homme. Des équipes de surveillance ont été constituées au sein du Ministère des droits de l'homme, afin qu'elles puissent coopérer avec les différents départements chargés des droits de l'homme dans tous les autres ministères. Le Gouvernement iraquien, en coopération avec la MANUI, a rédigé une loi définissant les fonctions d'un haut-commissaire aux droits de l'homme en Iraq.

Aux niveaux régional et international, les derniers mois ont été marqués par une ouverture vis-à-vis de l'Iraq, depuis que le Premier Ministre M. Nuri al-Maliki s'est rendu en Jordanie et dans les Émirats arabes unis, en plus d'une tournée européenne qui l'a conduit en Italie et en Allemagne. L'Iraq a aussi reçu un certain nombre de délégations de haut niveau en provenance des États du Golfe, ainsi que la visite du Premier Ministre turc et du chef du groupe parlementaire libanais Al-Mustaqbal, M. Saad al-Hariri. Plusieurs pays arabes nous ont adressé des messages exprimant leur souhait d'approfondir leurs relations politiques et diplomatiques avec l'Iraq. Ces visites ont conduit à une évolution positive des attitudes envers l'Iraq. Les Gouvernements de Bahreïn, du Koweït, des Émirats arabes unis et de la Jordanie ont annoncé la nomination de leurs ambassadeurs à Bagdad.

D'autre part, les visites de hauts responsables ont abouti à la conclusion de plusieurs accords avec l'Iraq, dans les domaines de l'économie, de la sécurité, du

commerce et de l'investissement. Nous tenons à mentionner ici avec reconnaissance l'initiative prise par le Gouvernement des Émirats arabes unis, qui a annulé la dette de l'Iraq, d'un montant de 7 milliards de dollars.

La réunion du Pacte international pour l'Iraq, tenue à Stockholm à la fin mai 2008, a donné de nombreux résultats positifs. Les participants se sont félicités de la proposition de créer un nouveau partenariat pour le développement, comprenant un cofinancement de nouveaux programmes avec les partenaires internationaux et certains arrangements avec le Club de Paris en ce qui concerne le règlement de la dette iraquienne. À cet égard, ma délégation voudrait demander à tous les pays frères arabes de promouvoir leur rôle historique envers leurs frères en Iraq en faisant remise de ses dettes à l'Iraq et en réévaluant le pourcentage des réparations imposées à l'Iraq à la suite de l'invasion du Koweït en 1990, crime commis par l'ancien régime dictatorial.

Je voudrais souligner l'importance du rôle joué en Iraq par la MANUI, qui appuie et conseille le Gouvernement iraquien sur des questions politiques, humanitaires et liées aux droits de l'homme, à la réconciliation nationale et aux processus constitutionnels, comme le prévoit la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, qu'il me soit permis de redire que mon Gouvernement sollicite la prorogation le mandat de la MANUI pour une année de plus, en raison de l'importance du rôle qu'elle joue en exécutant son mandat conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Afin de manifester le vif souhait de mon gouvernement de faciliter l'exécution par la MANUI de son mandat, le Gouvernement iraquien a décidé d'octroyer un terrain de 40 000 mètres carrés dans la zone internationale pour le nouveau siège intégré de la MANUI, pour une période de 25 ans. Nous espérons que la MANUI fournira appui et assistance conformément à certains mécanismes et avec l'approbation préalable du Gouvernement iraquien. Nous espérons aussi voir la MANUI jouer un rôle plus efficace et plus influent grâce au retour en Iraq des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies qui travailleront dans le pays et contribueront à sa reconstruction.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la

première fois que je prends la parole au nom de la délégation du Viet Nam ce mois-ci au cours d'une séance officielle du Conseil, je voudrais vous adresser, ainsi qu'à la délégation de la Belgique, nos plus vives félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Vous pourrez compter sur la pleine coopération et sur l'appui de ma délégation dans l'exercice de vos nobles fonctions.

J'aimerais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé riche en informations. Je remercie également l'Ambassadeur Wolff des États-Unis de l'exposé qu'il a fait au nom de la Force multinationale en Iraq. Nous nous félicitons de la participation de la délégation iraquienne au présent débat et nous remercions son Ambassadeur de sa déclaration.

Au cours des quatre mois écoulés depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général en date, l'Iraq a poursuivi ses louables efforts pour consolider et étendre ses progrès politiques et socioéconomiques, comme le montrent la réduction globale de la violence au plus bas niveau enregistré depuis mars 2004; la promulgation de lois essentielles sur la justice, l'amnistie, les pouvoirs des provinces et l'exécution du budget; le renforcement des capacités des forces de sécurité iraqiennes, qui sont de plus en plus à même de maintenir de façon indépendante la sécurité nationale et l'état de droit; les préparatifs intenses menés en vue des élections provinciales prévues en octobre 2008; la participation au Gouvernement, depuis peu, de toutes les factions politiques; et l'annonce par le Gouvernement d'une proposition en six points intitulée « un partenariat pour le développement ». Les résultats macroéconomiques sont tout aussi remarquables, sous la forme d'une croissance de la consommation interne, de la reprise du commerce local dans tout le pays, d'une augmentation du produit intérieur brut que les prévisions du Fonds monétaire international fixent à 8 % pour les deux prochaines années, de la diminution de l'inflation, du règlement progressif de la dette extérieure, et de recettes importantes dues aux exportations pétrolières.

Dans ce contexte, l'Iraq reste confronté à des difficultés qui nous rappellent l'ampleur des tâches qui restent à mener pour faciliter la transition du pays vers une paix durable et un développement viable. Parmi ces difficultés, figurent la violence entre groupes rivaux et les actes criminels, qu'ont illustrés les récents attentats-suicide à la bombe commis à Bagdad et en d'autres lieux; les retards dans l'adoption d'un

ensemble de lois sur les élections et sur les hydrocarbures; le statut encore non réglé de Kirkouk; et les taux alarmant de pauvreté et de chômage, ainsi que les problèmes humanitaires dus aux déplacements de civils iraqiens dans le pays même ou au-delà de ses frontières. Parallèlement, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer le dialogue national et la réconciliation, promouvoir le programme législatif et l'examen de la Constitution, freiner l'utilisation illicite d'armes et lutter contre la criminalité organisée, promouvoir le désarmement, démobiliser et réinsérer les anciens combattants, créer un environnement propice à l'investissement étranger et national et appuyer la réforme socioéconomique.

Compte tenu des progrès susmentionnés, qui ont été réalisés par le peuple et le Gouvernement iraqiens, et des défis qu'ils doivent toujours relever, ma délégation – tout en appuyant vigoureusement les efforts déployés par le peuple iraquien pour exploiter ses abondantes ressources naturelles et humaines et promouvoir la cause de la réconciliation, de la stabilisation et de la reconstruction – reconnaît que les organismes de l'ONU, les pays voisins et la communauté internationale peuvent jouer un rôle important à cet égard. Nous sommes encouragés par les événements internationaux, notamment les réunions des voisins de l'Iraq tenues à Istanbul et au Koweït, la réunion des parlementaires arabes à Erbil et la Conférence annuelle d'examen du Pacte international pour l'Iraq tenue à Stockholm, qui témoignent de la détermination de la communauté internationale à appuyer la reconstruction, le développement et le redressement de l'Iraq. Parallèlement à d'autres évolutions encourageantes comme l'entrée en activité des groupes de travail régionaux sur l'énergie, la question des réfugiés et la sécurité, et la normalisation des relations bilatérales entre l'Iraq et les pays voisins, nous espérons que cette coopération et ce partenariat nouveaux dureront et se traduiront par d'autres mesures concrètes conçues pour servir les intérêts mutuels de toutes les parties intéressées, sur la base du respect de l'indépendance politique, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Ma délégation se félicite des efforts déployés par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour aider le Gouvernement iraquien à examiner les questions prioritaires essentielles, comme elle en a reçu le mandat, en vertu de la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité, s'agissant notamment des progrès réalisés dans la réconciliation

nationale, du règlement des différends concernant les zones disputées du territoire national, de la fourniture d'une assistance constitutionnelle et électorale, de l'acheminement de l'aide humanitaire et de la promotion d'un dialogue régional. Nous appuyons la présence continue et le renforcement de la coordination de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq.

Nous remercions la délégation des États-Unis du projet de résolution qu'elle a préparée sur cette question et sommes disposés à travailler constructivement avec d'autres membres du Conseil pour parvenir à l'adoption rapide d'un texte consensuel.

M. La Yifan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous reconnaissons également la contribution remarquable de la délégation du Viet Nam le mois dernier.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé, et nous accueillons avec satisfaction les exposés présentés par l'Ambassadeur Wolff et le Représentant permanent de l'Iraq sur la situation dans ce pays.

Cela fait un an que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1770 (2007) qui a élargi le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous sommes heureux de noter que, dans des circonstances extrêmement complexes et difficiles, la MANUI s'en est strictement tenue à son mandat conformément aux résolutions du Conseil, et a enregistré des progrès sensibles sur tous les fronts. Ce sont là des faits dont nous sommes pleinement conscients. L'évolution de la situation en Iraq a permis à l'ONU de mieux jouer son rôle, tout en créant de nouveaux défis pour l'Organisation.

Nous sommes favorables à la prorogation du mandat actuel de la MANUI pour une période de 12 mois. Nous espérons que M. De Mistura et son équipe continueront de s'acquitter de leur mandat avec beaucoup d'enthousiasme, de professionnalisme et dans un esprit novateur. Nous voudrions souligner un certain nombre de points s'agissant de l'avenir de la MANUI.

La MANUI doit, en premier lieu, poursuivre des consultations étroites avec le Gouvernement iraquien. Elle doit dans le même temps accroître son action

auprès de tous les secteurs de la société iraquienne et s'acquitter de son action avec pragmatisme, afin d'obtenir autant de compréhension et d'appui que possible.

La MANUI doit en deuxième lieu s'acquitter de manière globale et équilibrée de toutes les tâches qui lui ont été confiées, dans des domaines tels que les progrès sur le front politique, l'assistance électorale, l'examen de la Constitution, la coopération régionale, la reconstruction économique et la protection des droits de l'homme – domaines où la MANUI peut faire davantage.

En troisième lieu, la MANUI devrait également jouer un rôle de coordination dans les domaines de l'assistance humanitaire et de la reconstruction économique et sociale, et créer des synergies avec les différents bureaux des Nations Unies en Iraq.

En quatrième lieu, la sécurité et la sûreté du personnel de l'ONU en Iraq est et a toujours été une priorité essentielle. Le Gouvernement iraquien et les pays concernés doivent continuer à assumer la responsabilité principale dans ce domaine. Tout nouvel arrangement doit dans l'avenir tenir pleinement compte des préoccupations concernant la sécurité du personnel de l'ONU.

Nous nous félicitons des progrès considérables réalisés par l'Iraq dans les domaines politique, de la sécurité et de la reconstruction. Nous ne pouvons toutefois pas ignorer le fait que la situation en matière de sécurité y demeure précaire et que le nombre des victimes civiles reste élevé. Nous lançons une fois encore un appel pour que l'on évite, dans toute la mesure possible, de faire des victimes parmi la population civile au cours des activités militaires. Une sécurité durable est la base du règlement des autres problèmes qu'affronte l'Iraq. Si nous voulons consolider les acquis obtenus sur le front de la sécurité, il faut redoubler d'efforts pour faire avancer le dialogue politique et la réconciliation nationale. Nous espérons que toutes les parties iraquiennes placeront l'intérêt national au-dessus de toutes les autres considérations, qu'elles intensifieront le dialogue et les consultations et qu'elles établiront un consensus politique solide sur des questions importantes telles que l'avenir du pays. Nous encourageons la MANUI à jouer un rôle actif à cet égard.

Les élections provinciales qui se préparent actuellement représenteront une étape cruciale dans le processus politique iraquien. Pour veiller à ce que ces

élections jouent un rôle positif dans le processus politique, il est tout aussi important d'éviter tout retard que d'assurer l'impartialité et le caractère inclusif de ces élections.

La situation en matière de sécurité, le processus politique et la reconstruction socioéconomique se complètent. L'Iraq dispose de ressources naturelles et humaines considérables et offre de grandes possibilités pour assurer un redressement et un développement économiques. La communauté internationale doit tenir ses promesses d'aide à l'Iraq, en tirant pleinement parti des possibilités offertes par des mécanismes tels que le Pacte international pour l'Iraq et les réunions des Ministres des affaires étrangères des pays voisins afin de promouvoir davantage le développement et la reconstruction de l'Iraq.

Même si l'Iraq continue de se heurter à toutes sortes de défis et de difficultés, nous sommes convaincus que la situation va progressivement s'améliorer. Comme les peuples de tous les autres États souverains, le peuple iraquien a le droit et la capacité d'administrer ses propres affaires et de vivre dans la dignité, à l'abri du besoin et de la peur.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par vous féliciter officiellement, Monsieur, ainsi que votre délégation, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et je réaffirme que notre délégation est disposée à vous appuyer dans vos efforts. De même, je voudrais remercier la délégation du Viet Nam pour l'excellent travail qu'elle a accompli le mois dernier.

Je voudrais également remercier M. Pascoe de son exposé informatif, ainsi que l'Ambassadeur Wolff des États-Unis, pour la déclaration qu'il a faite au nom de la Force multinationale, et le Représentant permanent de l'Iraq.

Le Costa Rica se félicite de l'amélioration de la situation en Iraq, qui n'en est pas moins délicate, et salue les efforts déployés par le Gouvernement iraquien avec l'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de la Force multinationale. Mon pays appuie donc la prorogation du mandat de la MANUI et se félicite de ce qu'elle ait lieu dans des termes qui satisfont l'Iraq.

À notre avis, la présence de l'ONU a considérablement contribué aux progrès réalisés. Nous saluons et apprécions les relations que la MANUI entretient avec le Gouvernement iraquien et nous

recommandons leur poursuite et leur renforcement. Le mandat élargi de la MANUI, l'esprit de direction insufflé par le Représentant spécial, M. De Mistura, et l'engagement de son personnel ont permis à la Mission d'agir comme médiateur pour trouver des solutions, comme moteur de changement et comme allié pour la consolidation de la paix et le développement durable en Iraq. Tel est le rôle qui revient naturellement à l'ONU en Iraq, à savoir promouvoir le développement, favoriser le changement et cristalliser les efforts pour améliorer les conditions de vie du peuple iraquien.

Le règlement des problèmes de l'Iraq ne peut venir que de la réconciliation et de la concorde entre tous les Iraquiens, sans exclusion. L'attention immédiate qui est accordée à la situation en matière de sécurité doit s'accompagner d'un processus de consolidation de la légitimité du Gouvernement et de ses institutions. Il appartient à la communauté internationale d'appuyer tous les efforts destinés à promouvoir un dialogue politique sincère et sans aucune exclusive, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2008/495).

Dans le cadre de ces efforts de dialogue et de réconciliation, le processus de préparation des élections provinciales qui se déroule actuellement en Iraq revêt une importance particulière. À cet égard, nous demandons instamment que la législation nécessaire soit adoptée et qu'elle contienne toutes les garanties requises pour l'ensemble des formations politiques en vue de cet important processus qui aura lieu en octobre, de manière à ce que les résultats de ce processus électoral aient toute la légitimité nécessaire.

La paix durable résulte de la combinaison délicate de facteurs permettant de garantir un avenir meilleur grâce aux efforts et à la discipline. Sur ce point, le Costa Rica tient à insister sur la nécessité d'accorder une attention particulière à deux aspects.

Premièrement, il est indispensable que des investissements publics soient réalisés, en particulier des investissements publics plus dynamiques, plus importants et plus efficaces en faveur du développement. Deuxièmement, il est également nécessaire que les progrès en matière de sécurité n'interviennent pas aux dépens des libertés fondamentales et de la protection de la population civile, ni aux dépens des droits de l'homme de chacun. En ce qui concerne les investissements publics, nous estimons que l'Iraq doit tirer partie de ses importantes recettes pétrolières et les investir rapidement. Ce qui

pour des pays comme le Costa Rica constitue un fardeau économique peut et doit être l'occasion de promouvoir le développement des peuples des pays exportateurs de pétrole, en l'occurrence ici, le peuple iraquien.

Le deuxième aspect que nous avons déjà souligné comme étant une composante essentielle de la paix, c'est l'équilibre qu'il convient de trouver entre la sécurité publique, les libertés fondamentales, et la préservation et le respect des droits de l'homme. Le Costa Rica se joint à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que toutes les forces de sécurité iraquiennes et celles présentes en Iraq continuent de tout mettre en œuvre pour éviter de faire des victimes civiles ou de recourir de manière disproportionnée à la force.

Le dialogue politique, la réconciliation, le renforcement de la légitimité du Gouvernement et de ses institutions, l'amélioration indispensable de la situation sécuritaire sans pour autant affaiblir l'état de droit, et un investissement accru dans la population et son bien-être sont autant de facteurs clefs d'un avenir riche de promesses pour le peuple iraquien. L'ONU joue un rôle fondamental d'accompagnement dans ces processus complexes.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la Présidence du Conseil pour le mois d'août. J'exprime également mes remerciements à l'Ambassadeur Le Luong Minh et à son équipe pour la manière remarquable dont ils ont dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

Comme mes collègues, je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint pour sa présentation du rapport du Secrétaire général. Nous remercions aussi le représentant des États-Unis de la communication qu'il a faite au nom de la Force multinationale en Iraq. Nous nous félicitons que l'Ambassadeur iraquien soit de nouveau présent parmi nous et nous le remercions pour le travail que son gouvernement accomplit, ainsi que pour sa coopération avec les forces de la coalition qui se félicitent de pouvoir travailler avec des autorités iraquiennes aussi solides.

L'ONU continue de jouer un rôle vital dans la transformation de l'Iraq en un pays démocratique et stable. Au nom de mon gouvernement, je voudrais remercier l'ONU et l'ensemble de son équipe en Iraq pour l'important travail qu'elles accomplissent.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, et comme la plupart des orateurs aujourd'hui s'en sont fait l'écho, grâce aux opérations menées par les forces de sécurité iraquiennes avec l'aide des troupes de la coalition, les incidents violents dans le pays sont à leur plus bas niveau depuis 2004 et, de manière générale, la situation en matière de sécurité sur l'ensemble du territoire continue de s'améliorer. Le Gouvernement iraquien a mené une action ferme contre les groupes armés et les milices, quelle que soit leur appartenance religieuse, et les forces de sécurité iraquiennes s'acquittent efficacement de leurs responsabilités. L'amélioration de la situation en matière de sécurité fournit un tremplin pour d'autres progrès fondamentaux en matière de réconciliation. Nous avons ainsi constaté non seulement un renforcement de la coopération entre les communautés sunnites et le Gouvernement iraquien dans des zones comme Anbar et Mossoul, et le retour du parti sunnite Tawafuq au Gouvernement, mais également l'adoption de textes de loi essentiels permettant d'ancrer la démocratie. La prochaine étape sera la tenue des élections provinciales, qui consolideront les progrès politiques accomplis au niveau national. Ces élections permettront à ceux qui n'ont pas participé aux dernières élections provinciales, en janvier 2005, de se joindre au processus politique. Elles contribueront à la réconciliation politique, dont le Secrétaire général fait à juste titre dans son rapport un élément indispensable à la stabilité à long terme.

Comme les orateurs précédents l'ont indiqué, nous savons bien entendu que ces progrès sont fragiles et que nous ne pouvons pas les considérer pour acquis. Des millions d'Iraqiens sont toujours déplacés, l'infrastructure du pays continue de subir les effets de 30 années de mauvaise gestion et le taux de chômage demeure trop élevé. Les attentats perpétrés à Bagdad et à Kirkouk la semaine dernière viennent nous rappeler que certains groupes sont toujours déterminés à semer la violence et à créer l'instabilité.

Je me permets de saisir cette occasion pour dire quelques mots du rôle du Royaume-Uni en Iraq, en particulier compte tenu de certaines conjectures infondées formulées récemment dans la presse. Je me félicite également d'entendre, à l'instant, l'Ambassadeur iraquien dire à quel point les opérations militaires dirigées par les Iraqiens ont été une réussite dans certaines régions du pays.

Le Premier Ministre britannique a présenté, dans une déclaration faite le 22 juillet 2008, les derniers

plans du Royaume-Uni en la matière, mais je voudrais ici les résumer brièvement. Il y a 10 mois, nous avons énoncé les éléments clefs de notre stratégie pour transférer la sécurité de Bassorah aux Iraquiens, et marqué les phases en fonction desquelles accomplir les tâches que nous nous sommes fixées.

La phase initiale a été menée à bien lorsque Bassorah est passée sous contrôle provincial iraquien en décembre de l'année dernière. Ce transfert a reflété le fait que nous avons jugé que les autorités et les forces de sécurité iraquiennes étaient prêtes à assurer la sécurité à Bassorah par leurs propres moyens; jugement qui a ensuite été confirmé par le fait que les forces de sécurité iraquiennes ont mené une action décisive pour instaurer l'état de droit à Bassorah et y mener des opérations couronnées de succès, que nous nous félicitons d'avoir soutenues.

Les Iraquiens ont désormais pour l'essentiel le contrôle de Bassorah, et les plus de 4 000 soldats britanniques toujours stationnés dans le sud de l'Iraq s'emploient désormais à mener à bien les 13 missions clefs visant à appuyer ce contrôle iraquien. Ces missions clefs consistent notamment à former et à conseiller la quatorzième division de l'armée iraquienne présente à Bassorah, notamment par la présence d'environ 800 soldats britanniques au sein de la structure de commandement de cette quatorzième division; à achever la préparation de l'aéroport de Bassorah pour qu'il soit placé sous contrôle civil; et à continuer de développer les capacités de la marine et des fusiliers marins iraqiens afin qu'ils protègent les eaux territoriales, le port et les plateformes pétrolières.

À mesure que nous menons à bien ces tâches et à mesure que des progrès sont enregistrés dans ces différents domaines, nous continuerons à réduire le nombre des soldats britanniques en Iraq. Bien entendu, les prochaines décisions seront, comme elles l'ont toujours été, prises sur la base des conseils de notre commandement militaire sur le terrain et en consultation avec le Gouvernement iraquien et nos partenaires de la coalition. Nous prévoyons que la mission connaîtra un changement fondamental au début de l'année 2009, lorsque nous passerons à des relations bilatérales normales avec l'Iraq, à l'image de celles que nous entretenons avec d'autres partenaires clefs de la région.

Ce n'est qu'avec l'appui de la communauté internationale que l'on pourra progresser durablement en Iraq. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui,

d'importantes difficultés se profilent à l'horizon, et certaines impliquent qu'on avance sur des questions clefs touchant l'édification de la nation, telles que l'examen de la constitution et des frontières internes litigieuses; les élections provinciales prévues pour la fin de l'année; la situation humanitaire, tant en Iraq qu'à l'extérieur; le développement de l'infrastructure indispensable pour promouvoir et protéger les droits de l'homme; et la nécessité d'appuyer les structures et institutions démocratiques iraquiennes qui sont en train de se développer. Nous nous félicitons de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine et nous continuerons de travailler avec elle pour que ces difficultés soient surmontées au plus tôt.

Je terminerai en disant que le Royaume-Uni reste mobilisé en faveur de l'Iraq en vertu de ses obligations liées à l'ONU et à la coalition. Je saisis cette occasion pour encourager tous les États Membres à appuyer à la fois l'action de l'ONU en Iraq et le travail du Gouvernement iraquien. Mais surtout, je voudrais affirmer sans ambages que nous honorerons l'engagement que nous avons pris auprès de sa population de veiller à ce que l'Iraq continue de se développer en tant que pays démocratique, prospère et stable, exempt de violences terroristes, sûr au sein de ses frontières et stable dans la région.

M. Skračić (Croatie) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole ce mois-ci, nous voudrions vous féliciter, Monsieur, d'assumer la présidence pour le mois d'août et vous assurer de notre plein appui. Je profite également de l'occasion pour remercier l'Ambassadeur Le Luong Minh du Viet Nam et sa délégation pour leur excellent travail le mois dernier. Ma délégation tient aussi à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé instructif, ainsi que l'Ambassadeur Wolff pour son compte rendu actualisé des efforts que fait la force multinationale en Iraq et le Représentant permanent de l'Iraq pour ses remarques.

Le présent rapport du Secrétaire général sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (S/2008/495) montre une fois encore que l'Iraq enregistre de solides progrès, quoique mesurés, en particulier dans les domaines politique et sécuritaire. La Croatie se réjouit que le Secrétaire général, au paragraphe 56 de son rapport, estime que « [g]râce aux efforts politiques et militaires concertés (...), la situation en matière de sécurité a continué à s'améliorer partout en Iraq ». Nous trouvons que ces efforts, visant à créer un climat sécuritaire adapté,

fiable et sûr pour tous les Iraquiens, méritent d'être salués.

Même si nous notons que les pertes au sein des forces de sécurité iraqiennes et de la population civile continuent de se produire à un rythme inacceptable, nous constatons avec satisfaction la coopération et le partenariat accrus des responsables locaux avec le Gouvernement, qui s'ajoutent à l'action renouvelée des forces de sécurité iraqiennes pour rompre le cycle de la violence. Cette coopération renforcée avec les éléments locaux s'est avérée cruciale pour le succès d'un certain nombre d'opérations de sécurité menées durant la période considérée contre des groupes rebelles ou terroristes, avec une réussite croissante.

Cela dit, nous reconnaissons, comme il est mentionné non seulement dans le rapport du Secrétaire général, mais aussi dans le projet de résolution sur la prolongation du mandat de la MANUI, que beaucoup de problèmes de sécurité doivent encore être surmontés en Iraq. Il faut faire davantage pour garantir les libertés civiques et politiques, et la situation générale des droits de l'homme dans l'ensemble du pays demeure alarmante. Si nous comprenons les nombreuses difficultés associées à la tentative de renforcer et d'affirmer les institutions démocratiques, tout en faisant face à des groupes rebelles et à des gangs criminels armés responsables d'enlèvements, d'assassinats et de bien d'autres crimes, nous espérons qu'en traitant ces questions, les forces de police et de sécurité iraqiennes réussiront à trouver le bon équilibre entre la sûreté publique et le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, d'une part, et la nécessité de mettre un terme aux opérations de ces gangs criminels, de l'autre.

S'il va sans dire que la sécurité doit être une condition préalable à tout processus politique fructueux, nous ne devons pas oublier non plus que la démocratie est une pratique de tous les instants, qui demande à la fois du temps et des moyens pour fonctionner. Nous nous réjouissons de la collaboration durable de la MANUI avec la Commission électorale indépendante de l'Iraq et nous apprécions ce qui vient d'être mentionné par le Représentant permanent de l'Iraq, à savoir qu'avec les conseils et l'assistance professionnelles de la MANUI, le Gouvernement est en mesure de surmonter les problèmes restants qui sont liés à la promulgation de la nouvelle loi sur les élections provinciales, y compris l'inclusion de candidates. L'adoption de la loi électorale aura non seulement pour effet de fournir un cadre permettant la

tenue d'élections locales chaque année, mais aussi de donner aux simples citoyens iraqiens la possibilité de faire la différence dans ce qu'ils connaissent le mieux : leurs communautés locales.

L'impasse où se trouve la réforme constitutionnelle continue de préoccuper ma délégation, en particulier parce que les obstacles au succès de cette opération se renouvellent sans arrêt. Nous espérons que la Commission de la réforme constitutionnelle, qui reconnaît elle-même que les obstacles sont essentiellement de nature politique, saura mettre à profit le délai demandé jusqu'à la fin de l'année pour régler ces questions et finaliser son rapport.

En outre, nous demeurons préoccupés par les problèmes persistants qui ont trait à la promulgation de lois sur les hydrocarbures, notamment compte tenu des revenus pétroliers croissants de l'Iraq, qui doivent être gérés efficacement et de façon responsable dans l'intérêt de tous les Iraquiens. Nous espérons que le comité des fonctionnaires des gouvernements central et régionaux, créé pour régler ces questions en suspens, achèvera ses travaux dans les meilleurs délais.

La Croatie salue également les mesures de confiance prises par la MANUI en vue de contribuer à traiter la question des frontières intérieures en litige, en se servant des analyses conduites et présentées sur diverses zones du nord de l'Iraq. Elle espère en outre que le Gouvernement iraqien et le gouvernement régional du Kurdistan continueront d'user des bons offices et du rôle consultatif de la MANUI pour trouver au plus tôt une solution au problème des frontières intérieures.

Nous convenons que la coopération et le dialogue régionaux à plus grande échelle, comme il est mentionné dans les rapports précédents, sont cruciaux pour la stabilisation et la prospérité à long terme de l'Iraq et de ses environs. L'engagement actif et volontaire des pays voisins dans le renforcement de la position internationale de l'Iraq est essentiel dans ce processus. Nous constatons avec satisfaction qu'un certain nombre d'États voisins – Bahreïn, Jordanie, Koweït et Émirats arabes unis – ont annoncé qu'ils rétabliraient une représentation diplomatique normale à Bagdad. Nous nous réjouissons tout particulièrement de la visite en Iraq du Premier Ministre turc, M. Erdogan, en juillet dernier. Cette visite, ainsi que l'adhésion de l'Iraq au Conseil de coopération du Golfe, la tenue couronnée de succès de la troisième

Conférence ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq, organisée à Koweït en avril de cette année, et la Conférence annuelle d'examen du Pacte international pour l'Iraq, qui s'est tenue en Suède au mois de mai, sont autant d'éléments vitaux pour la poursuite de la reconstruction et du développement de l'Iraq.

Permettez-moi de conclure en réaffirmant la conviction de la Croatie que la MANUI, sous la direction compétente du Représentant spécial De Mistura et de son équipe, reste bien placée pour assumer un rôle central et moteur dans les efforts internationaux visant à aider l'Iraq à surmonter la pléthore de difficultés qu'il rencontre encore, y compris, mais pas exclusivement, son rôle pour ce qui est d'aider les gouvernements central et locaux à faire avancer le dialogue politique et économique, favoriser le processus de réforme constitutionnelle et faciliter le dialogue au plan régional.

Les progrès accomplis jusqu'à présent nous laissent espérer que la population iraquienne sera suffisamment déterminée pour relever ces défis afin de transformer l'Iraq en un membre pleinement intégré et consolidé de la communauté internationale. Nous les appuyons tous dans la poursuite de cet objectif.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Le Luong Minh et la délégation vietnamienne qui ont assumé avec succès la présidence du Conseil de sécurité en juillet, et vous souhaiter, à vous, Monsieur, ainsi qu'à la délégation belge, un égal succès au poste difficile de Président du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, qui a présenté le rapport décrivant la situation en Iraq et le travail des structures de l'ONU (S/2008/495). Nous avons écouté avec intérêt les commentaires du Représentant permanent de l'Iraq, M. Al-Bayati, qui nous a fait part de l'évaluation par les autorités de son pays des récents événements sur le terrain. Nous sommes également reconnaissants à l'Ambassadeur Wolff pour son exposé sur les activités de la force multinationale en Iraq.

Dans l'ensemble, le rapport qui nous a été présenté reflète objectivement les réalités iraquiennes d'aujourd'hui. Nous sommes d'accord avec la plupart de ses observations et conclusions. Nous notons avec satisfaction que le rapport fait état de progrès dans certains gouvernorats iraquiens en matière de sécurité. Cependant, il est encore prématuré de parler de caractère irréversible de ce processus.

Ces derniers jours et semaines, des attaques terroristes particulièrement violentes ont été perpétrées à Bagdad et à Kirkouk, et plusieurs affrontements et attaques moins sensationnels mais non moins implacables ont été commis par des extrémistes dans plusieurs régions du pays. Nous appuyons l'approche des dirigeants iraquiens ainsi que de toutes les forces politiques pour parvenir à un règlement durable de la situation en favorisant un véritable dialogue global interiraquien, et en encourageant la réconciliation et la concorde nationales. Dans ce sens, nous pensons qu'il importe d'accélérer l'adoption de lois sur les élections locales et sur les hydrocarbures, pour parvenir à un développement politique et économique durables du pays et à une stabilisation de l'ensemble de la situation qui y règne.

Nous notons les efforts dynamiques déployés par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour aider le pays à relever ces défis. Nous estimons que, dans ce contexte, la question du maintien de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq demeure une priorité absolue. Les élections des organes locaux constitueront à cet égard un événement important, dont la préparation est en cours, avec la participation active de la MANUI. Nous sommes d'avis que ces élections doivent se dérouler dans la transparence et que leurs résultats doivent être acceptés par tous les Iraquiens.

Un autre objectif tout aussi important est la contribution que peuvent faire les États de la région et l'ensemble de la communauté internationale au règlement de la situation en Iraq. Des mesures ont été prises à cet égard, aussi bien dans le domaine politique, comme il est mentionné dans le rapport – par exemple l'ouverture de nouvelles ambassades à Bagdad – que dans le domaine économique, dont notamment le processus d'annulation de la dette extérieure de l'Iraq. Nous notons avec satisfaction qu'un certain nombre d'autres pays, suivant l'exemple de la Fédération de Russie, sont résolus à régler ce problème.

Nous nous félicitons de la perspective d'établir un calendrier général pour la présence des forces étrangères en Iraq. Nous pensons qu'il est important que les accords pertinents ne portent pas atteinte à la souveraineté de l'Iraq et qu'ils ne causent pas de nouveaux conflits et de nouvelles fractures dans la société iraquienne. Nous pensons qu'un Iraq démocratique et uni, jouissant d'une souveraineté accrue, deviendra un élément important de la stabilité de la région du golfe Persique et de toute la région du Moyen-Orient.

Nous partageons les préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général concernant les graves violations des droits de l'homme commises en Iraq. Nous appuyons l'objectif de la MANUI de continuer de coopérer avec le Gouvernement iraquien et les responsables irakiens pour mettre fin à l'impunité et améliorer la situation des droits de l'homme dans son ensemble. Nous souscrivons à la pratique de la MANUI qui consiste à élaborer régulièrement des rapports sur la situation humanitaire et la situation en matière de droits de l'homme en Iraq. Ces rapports doivent comprendre des statistiques sur le nombre de victimes civiles, nombre malheureusement encore élevé.

Nous condamnons énergiquement les attaques perpétrées contre des civils et les morts de civils causées par un usage systématique et excessif de la force. L'on ne saurait justifier la pratique des attentats-suicide et des prises d'otages par les groupes armés pour atteindre leurs objectifs.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les activités de sociétés privées de sécurité et d'autres structures de mercenaires opérant en Iraq qui, bien souvent, violent les droits des civils innocents et les normes du droit international humanitaire.

Nous nous félicitons du fait que l'Iraq ait récemment adhéré au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Nous invitons toutes les parties à appliquer la résolution 1612 (2005), notamment à mettre pleinement en œuvre le mécanisme de suivi et de contrôle. Nous espérons que ces mesures contribueront à réduire le traitement inhumain infligé aux enfants en Iraq, notamment à limiter la détention de mineurs dans des prisons militaires, ce qui contrevient aux normes internationales, et à mettre fin à la pratique répandue qui consiste à enrôler des enfants soldats.

Pour terminer, permettez-moi d'exprimer une fois encore notre profonde reconnaissance au personnel de l'ONU qui, dans les conditions extrêmement difficiles qui règnent aujourd'hui en Iraq, s'acquitte de ses obligations de manière courageuse et efficace, en vertu du mandat du Conseil de sécurité.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août et exprimer notre sincère reconnaissance à la délégation

vietnamienne pour son excellent travail et la manière dont elle a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de juillet qui a été très intense.

Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe; le Représentant permanent adjoint des États-Unis, l'Ambassadeur Wolff; ainsi que le Représentant permanent de l'Iraq, l'Ambassadeur Al Bayati, de leurs exposés exhaustifs et instructifs.

L'Italie se félicite de l'amélioration de la sécurité en Iraq et apprécie énormément les progrès réalisés par les autorités irakiennes et les forces de sécurité irakiennes face au terrorisme et aux groupes armés illégaux, dans le cadre de l'autonomie et de la prise en main croissantes des autorités et du renforcement de la coopération de la part des communautés locales. D'autres améliorations du cadre sécuritaire sont indispensables pour promouvoir la croissance économique et le développement social.

Nous espérons donc que l'on atteindra prochainement l'objectif qui consiste à mener à bien dans tous les gouvernorats le transfert à l'Iraq des responsabilités en matière de sécurité – lequel a déjà été réalisé dans 10 gouvernorats sur 18. Améliorer la fiabilité des forces de sécurité irakiennes est l'un des objectifs auxquels l'Italie accorde une grande importance et auxquels elle apporte une contribution concrète par sa participation à la mission de formation de l'OTAN.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport (S/2008/495), les acquis en matière de sécurité et de politique de ces derniers mois doivent être consolidés par un dialogue politique et une réconciliation nationale authentiques. Toutes les manifestations de la démocratie dans le pays devraient être prises en considération dans le processus politique pour permettre de consolider le dialogue politique afin de contribuer sensiblement à améliorer les conditions de sécurité. Nous sommes également favorables à toute mesure visant à faire échec au sectarisme ou aux tentatives de discrimination à l'encontre de minorités ethniques ou religieuses.

Pour consolider les progrès réalisés à ce jour, nous nous félicitons également des efforts visant à compenser les effets potentiellement négatifs de la question de Kirkouk et d'autres régions litigieuses. Nous appuyons pleinement l'initiative de l'Organisation des Nations Unies en vue d'une solution politique convenue, qui s'articulerait autour d'une approche progressive, commençant par la réforme

administrative des domaines présentant le moins de problèmes. Nous encourageons également toutes les forces politiques iraqiennes à tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord sur une loi électorale, afin que l'on puisse tenir des élections provinciales cette année.

Nous nous félicitons par ailleurs des affectations décidées récemment par le Gouvernement iraquien pour améliorer les conditions de vie des réfugiés qui se trouvent en Syrie et en Jordanie, ainsi que celle des personnes déplacées, tout comme des initiatives prises pour encourager leur retour et leur réintégration dans le pays. C'est une question qui mérite toute notre attention.

Enfin, je voudrais affirmer une fois encore que l'Italie est convaincue du rôle central que l'ONU est appelée à jouer – grâce aux efforts courageux et engagés du Représentant spécial du Secrétaire général de Mistura et du personnel, national et international, de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) – pour aider les Iraquiens, conformément au mandat global défini par la résolution 1770 (2004). C'est la raison pour laquelle nous nous sentons honorés et fiers d'être au nombre des auteurs du projet de résolution qui, sur la base de la demande du Gouvernement iraquien, reconduira le mandat de la MANUI pour une nouvelle période d'un an.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'assumer la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois d'août. Je voudrais également exprimer notre vive reconnaissance à S. E. M. Le Luong Minh et à la délégation vietnamienne pour la manière admirable dont ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois passé.

Je voudrais par ailleurs m'associer à ceux qui ont remercié le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé complet, et l'ambassadeur Wolff des États-Unis de sa déclaration au nom de la force multilatérale en Iraq, ainsi que le Représentant permanent de l'Iraq de ses observations importantes.

Les progrès continus réalisés dans le domaine de la sécurité ces trois derniers mois en Iraq donne au pays et à sa population la possibilité de connaître la paix, la stabilité et la prospérité. Ma délégation est consciente du rôle joué par les efforts politiques et militaires combinés dans ce progrès.

En dépit de l'évolution favorable, la sécurité en Iraq demeure précaire. Les récents attentats-suicides à la bombe à Bagdad et à Kirkouk, qui ont causé la mort d'un nombre considérable de civils, nous rappellent qu'il demeure extrêmement important d'investir dans la sécurité. Nous sommes conscients de l'importance des efforts militaires faits par les forces de sécurité iraqiennes pour instaurer la paix et la stabilité en Iraq. Nous nous félicitons de ce que les forces de sécurité iraqiennes prennent de l'assurance et renforcent leurs capacités, le nombre d'unités capables de mener des opérations ne cessant d'augmenter.

Ma délégation continue de souligner l'importance de la protection des civils. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport (S/2008/495), la perte de civils en Iraq a souvent été causée par l'incapacité de toutes les parties au conflit de faire la distinction entre combattants et civils, ainsi que par le lancement d'attaques disproportionnées dans des zones civiles. Aussi ma délégation réaffirme-t-elle que toutes les parties doivent respecter le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire et continuer de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des civils concernés. Comme le Secrétaire général, nous nous préoccupons des répercussions psychosociales de la violence et des souffrances sur des millions d'enfants iraqiens. Nous reconnaissons qu'il faut faire davantage d'efforts et qu'il faut consacrer plus de ressources au règlement de ce problème.

L'initiative militaire à elle seule ne peut pas offrir de solution. Atteindre une paix durable en Iraq nécessitera également un dialogue politique raisonnable et ouvert à tous, ainsi que la réconciliation au-delà des clivages. Il est essentiel que tous les segments de la population iraquienne contribuent à l'instauration d'une stabilité à long terme dans le pays. Ma délégation estime donc qu'il importe que le peuple iraquien recoure à des moyens pacifiques pour régler les différends et qu'il s'engage dans un dialogue politique et la réconciliation. La réunion de réconciliation qui a eu lieu à Helsinki, le 29 avril 2008, et a rassemblé 30 représentants des principaux groupes politiques et ethniques d'Iraq, était une heureuse initiative.

Ma délégation souligne également l'importance des progrès politiques réalisés par l'Iraq pour stabiliser le pays. Nous nous félicitons des récentes initiatives positives visant à renforcer l'unité au sein du Gouvernement iraquien. Les prochaines élections

provinciales seront une étape importante dans le processus démocratique de l'Iraq. Nous nous félicitons du rôle joué à cet égard par la Haute Commission électorale indépendante de l'Iraq. Nous sommes par ailleurs conscients des difficultés que l'Iraq continue de rencontrer en ce qui concerne l'adoption rapide de sa loi électorale et la procédure d'examen constitutionnel. Nous nous félicitons de voir que le Gouvernement iraquien est déterminé à faire aboutir ces efforts.

Le développement actuel des relations entre l'Iraq et les pays voisins est une évolution louable. Nous nous félicitons de la tenue de la troisième conférence ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq, qui a eu lieu au Koweït le 22 avril 2008, ainsi que de la première conférence d'examen annuelle du Pacte international pour l'Iraq, qui a eu lieu à Stockholm le 29 mai 2008. Nous continuons d'accorder une importance prioritaire au Pacte international pour l'Iraq, considéré comme un nouveau partenariat entre l'Iraq et la communauté internationale en vue de la consolidation de la paix et du développement global.

S'agissant de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), sa présence continue et sa contribution en Iraq gardent leur pertinence et demeurent essentielles, compte tenu des efforts constants faits par le Gouvernement et le peuple iraquiens pour favoriser le développement économique, encourager la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit et promouvoir la paix et la stabilité.

Nous saluons la MANUI pour son appui au secrétariat du Pacte international pour l'Iraq, installé à Bagdad, et pour l'examen de sa gestion en vue d'en accroître l'efficacité. Nous saluons également l'appui qu'elle apporte aux processus électoraux au niveau des gouvernorats, sa contribution aux efforts de réconciliation et à la mise en place d'un processus pour l'examen des différends frontaliers. Nous prenons note de la demande du Gouvernement iraquien qui souhaite que la MANUI poursuive sa présence en Iraq et y continue son travail. Compte tenu également de l'importante contribution de la MANUI à la mise en place d'un Iraq pacifique, stable et prospère, ma délégation se félicite vivement de cette requête.

Enfin, ma délégation souhaite réaffirmer notre appui à l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi qu'au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq.

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se joint à ceux qui vous ont félicité, ainsi que votre pays, pour votre accession à la présidence. Elle s'associe également aux remerciements et aux félicitations adressées à l'Ambassadeur Le Luong Minh du Viet Nam, ainsi qu'à sa délégation et à son pays pour la compétence et l'habileté avec lesquels il a présidé le Conseil au mois de juillet. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance pour les rapports présentés aujourd'hui par le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, le représentant des États-Unis et le Représentant permanent de l'Iraq.

Nous relevons avec enthousiasme que l'évolution de la situation en Iraq présente des signes favorables, en particulier en ce qui concerne la sécurité, compte non tenu des récents attentats commis à Bagdad et à Kirkouk. Le cessez-le-feu à Sadr City est toujours en vigueur, ce qui présente des avantages tangibles pour la population. Le retour au sein du Gouvernement de divers blocs politiques constitue également un progrès important et notable. Le Conseil doit toutefois tenir compte des remarques du Secrétaire général, qui déclare que la situation reste critique et que face à cet enjeu, le Gouvernement iraquien ne doit ménager aucun effort, tous les secteurs de la population devant apporter leur contribution, avec la coopération constante de la communauté internationale.

Nous rendons hommage au travail important réalisé par la MANUI pour aider le Gouvernement iraquien à mettre en place un système électoral ouvert à tous, permettant l'organisation d'élections justes et transparentes et garantissant la participation de tous les secteurs. Pour instaurer la paix en Iraq, il faut également atteindre des objectifs communs importants, comme la loi sur les hydrocarbures et la délimitation des frontières intérieures. Nous remercions l'Ambassadeur de l'Iraq pour les informations qu'il nous a fournies aujourd'hui sur les progrès réalisés à cet égard.

La délégation du Panama est heureuse de noter les récentes initiatives de dialogue régional et international, en particulier les engagements pris à la réunion du Pacte international pour l'Iraq, qui a eu lieu à Stockholm, et la décision de Bahreïn, de la Jordanie, du Koweït et des Émirats arabes unis de rouvrir leurs missions diplomatiques en Iraq. Ces événements réaffirment l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'Iraq. Nous tenons également à rendre hommage à la décision des Émirats arabes unis d'annuler la dette de l'Iraq.

En dépit de tous les efforts déployés, la situation humanitaire en Iraq demeure critique et mérite la plus grande attention de l'ONU et de l'Iraq. Tout en reconnaissant le travail qui a été réalisé, nous devons exhorter à la fois la MANUI et le Gouvernement iraquien à amplifier les mesures qu'ils prennent pour satisfaire aux besoins fondamentaux des populations les plus vulnérables, tant à l'intérieur des frontières de l'Iraq qu'au-delà, de manière à aider la communauté des réfugiés dans la région et à garantir leur retour sûr et volontaire. Nous demandons également à la communauté internationale de coopérer et de contribuer à cette tâche difficile.

Enfin, nous notons avec préoccupation les remarques du Secrétaire général, indiquant que la situation des droits de l'homme en Iraq demeure alarmante. Il est nécessaire que le Conseil prête davantage attention au rapport du Bureau des droits de l'homme de la MANUI. À cette fin, il convient d'améliorer le cycle des rapports et de leur examen. Nous sommes préoccupés par la situation alarmante des enfants, les rapports de violence sexiste, l'usage disproportionné de la force contre des populations civiles et la situation des détenus. La consolidation et la mise en place des institutions politiques et administratives de l'Iraq doivent aller de pair avec la sécurité et le respect des droits et libertés fondamentales des habitants. À cet effet, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à l'Iraq pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour renforcer son système de protection et d'information en matière de droits de l'homme.

M. Lacroix (France) : Je voudrais tout d'abord moi aussi vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et exprimer les remerciements de la délégation française à l'Ambassadeur du Viet Nam et à sa délégation pour l'excellent travail réalisé au mois dernier à la présidence du Conseil. Je voudrais également remercier M. Pascoe ainsi que l'Ambassadeur Wolff pour leurs exposés.

La France a noté avec satisfaction les progrès continus réalisés en Iraq depuis plusieurs mois en matière sécuritaire. Nous saluons à cet égard le transfert de responsabilités accru aux forces iraquiennes et les efforts faits par le Gouvernement iraquien. Dans cet esprit, la question du désarmement des milices est un objectif important pour permettre une restauration pleine et entière des compétences

étatiques en matière de sécurité et de maintien de l'ordre.

Il est maintenant nécessaire que ces premiers progrès, obtenus, en particulier, grâce aux efforts des autorités iraquiennes, soient confortés par des réponses aux défis persistants auxquels le peuple et le gouvernement iraquiens restent confrontés. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a un rôle important à jouer dans ce sens.

Le premier défi est celui, essentiel, du processus de réconciliation nationale et de révision constitutionnelle. Il s'agit là d'objectifs essentiels pour la consolidation de l'État iraquien. Ce processus doit être inclusif et permettre d'isoler les forces qui veulent l'échec de l'Iraq. Cela suppose la coopération de tous les responsables politiques iraquiens, qui doivent s'entendre sur un partage équitable des pouvoirs et des ressources sur une base consensuelle. Il est désormais urgent de traduire en actes les intentions affichées.

La France souhaite que la MANUI poursuive son travail de conseil et d'appui au gouvernement iraquien pour la conduite des réformes politiques et l'organisation des élections, qui sont essentielles à la consolidation des institutions démocratiques, à la promotion du dialogue régional et à la réinsertion des groupes armés illégaux.

Le deuxième défi est celui relatif à la situation humanitaire et à celle des droits de l'homme. La situation humanitaire reste particulièrement préoccupante. La délégation française salue le travail de la MANUI, de toutes les entités onusiennes concernées, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que les efforts consentis par les États voisins. Il est désormais important que le gouvernement iraquien poursuive son engagement, en particulier financier, en vue d'un retour durable et sûr des réfugiés et déplacés internes.

Le renforcement de l'état de droit et la promotion des droits de l'homme sont également des engagements importants pris par le gouvernement iraquien à la réunion de suivi du Pacte pour l'Iraq à Stockholm, le 29 mai dernier, engagements que nous encourageons. Les rapports de la MANUI sur la situation des droits de l'homme en Iraq suscitent une forte préoccupation de la délégation française, notamment s'agissant du respect des droits des nombreuses personnes détenues en Iraq. La France soutient pleinement le travail de la MANUI dans ce domaine et appelle tous les acteurs concernés à accroître leurs efforts. La France et

l'Union européenne continueront à aider à l'édification d'un État de droit en Iraq.

Le troisième défi concerne l'économie. La délégation française se félicite de la consolidation des ressources budgétaires irakiennes, qui devraient permettre au gouvernement irakien de poursuivre la reconstruction du pays et d'améliorer l'accès de sa population aux services de base dans le cadre des engagements du Pacte international pour l'Iraq, dont la première réunion ministérielle de suivi s'est tenue à Stockholm, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Ma délégation appuie le travail de la MANUI, en coordination avec le Gouvernement irakien. Ses résultats dépendront notamment des progrès en matière de transparence financière et de gouvernance économique.

Enfin, le quatrième défi concerne le processus régional. L'appui des pays de la région, dès lors qu'ils manifestent une volonté de contribuer à la stabilité et à la reconstruction de l'Iraq, demeure essentiel. Nous nous réjouissons en particulier de l'implication des États voisins dans le processus relancé à Charm el-Cheikh en mai 2007, qui connaît des avancées, comme nous avons pu le constater à la conférence ministérielle élargie de Koweït, le 22 avril dernier. Là encore, le rôle de la MANUI, en coopération avec le Gouvernement irakien, est important, comme le montre la mise en place d'un mécanisme ad hoc de suivi au sein du Ministère irakien des affaires étrangères.

Je voudrais terminer mon intervention en saluant les premiers résultats obtenus sur le terrain par la Mission d'assistance des Nations unies en Iraq, en particulier grâce à l'engagement personnel du Représentant spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura. Ma délégation dent à réitérer son plein soutien à l'action de la MANUI dans le cadre de son mandat renforcé par la résolution 1770 (2007) et souhaite que ce mandat soit renouvelé pour un an, comme le prévoit le projet de résolution diffusé par la délégation américaine.

Conformément à la résolution 1770 (2007), cette action doit se dérouler dans des conditions sécuritaires adéquates. Alors que nous allons commémorer dans quelques jours le cinquième anniversaire de l'attentat contre les Nations Unies à Bagdad, qui avait coûté la vie à 22 personnes (dont Sergio Vieira de Mello), je voudrais souligner la nécessité, compte tenu notamment de l'éventualité du non-renouvellement du mandat de la Force multinationale à la fin de l'année,

que tous les acteurs concernés prévoient et prennent les mesures nécessaires pour préserver le niveau de sécurité opportun au bon fonctionnement de la Mission.

Exerçant la présidence de l'Union européenne, la France, qui est attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité d'un Iraq démocratique, souhaite souligner la disposition de l'Union européenne à aider les Irakiens, en soutien à l'action de l'ONU, afin qu'ils retrouvent la paix et la sécurité auxquelles ils ont droit dans le cadre d'un État uni et riche de sa diversité.

M^{me} Qwabe (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à nos collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous remercions également la délégation du Viet Nam du très bon travail accompli le mois dernier. Nous remercions aussi M. Pascoe, le représentant des États-Unis et le représentant de l'Iraq de leurs exposés.

Nous notons l'évolution relativement positive qui a eu lieu ces dernières semaines en Iraq. Il s'agit notamment du renforcement de la coopération, à la fois entre les groupes politiques en Iraq et entre l'Iraq et les pays voisins. Néanmoins, malgré cette évolution positive, des défis majeurs subsistent. Comme le dit le rapport du Secrétaire général (S/2008/495), la violence garde son intensité et le nombre de victimes civiles de la violence reste à un niveau inacceptable.

Le Secrétaire général signale également que la situation des droits de l'homme demeure grave, notamment en ce qui concerne les violations des droits de l'homme des civils et des détenus. D'autre part, la terrible situation humanitaire continue d'avoir des conséquences négatives sur la stabilité de l'Iraq et de sa région. Un rapport publié récemment par l'organisation Refugees International indique que plus de 2 millions de réfugiés irakiens vivent dans les pays voisins et que près de 3 millions d'Irakiens sont déplacés à l'intérieur du pays. Les retards continus dans la mise au point des lois relatives aux élections et aux hydrocarbures, qui sont fondamentales pour une représentation équitable et pour la juste répartition des ressources naturelles, constituent un facteur supplémentaire de déstabilisation.

Nous nous félicitons des initiatives prises par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en vue de mettre en place un mécanisme d'examen des frontières internes litigieuses en Iraq. Nous appuyons aussi tous les efforts menés par la

MANUI en vue d'aider le peuple et le Gouvernement irakiens à renforcer les institutions pour une meilleure représentativité du Gouvernement, à promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale et à prendre des contacts avec les pays voisins. Cette action de l'ONU en Iraq témoigne de la détermination de la communauté internationale à aider le peuple irakien à dépasser la crise actuelle.

L'Afrique du Sud reste donc favorable à la présence de la MANUI selon les termes de son mandat actuel, conformément à notre engagement en faveur du multilatéralisme et du règlement des conflits. Nous pensons que l'ONU a un rôle particulièrement important à jouer en ce qui concerne la réconciliation nationale en Iraq. Comme le Secrétaire général l'a indiqué précédemment, l'ONU a non seulement de bonnes relations avec l'ensemble des partis politiques irakiens de toutes tendances, mais elle apporte aussi son expérience considérable, notamment sous la forme des pratiques optimales élaborées dans d'autres situations de conflit. Toutefois, il ne sera possible de concrétiser le rôle élargi de l'ONU envisagé par la résolution 1770 (2007) que si les circonstances le permettent. La sécurité du personnel des Nations Unies doit être un facteur prioritaire.

Je terminerai en répétant une observation faite par le Secrétaire général dans le présent rapport : il faut affermir les progrès déjà réalisés par le biais d'un dialogue politique et d'une réconciliation nationale véritables. Il est essentiel de ne pas perdre de temps et l'Iraq ne peut plus se permettre des retards répétés dans la recherche de solutions politiques viables.

M. Tiendrébogo (Burkina Faso) : Je voudrais d'entrée de jeu vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de ce mois et exprimer également notre gratitude à la délégation du Viet Nam pour l'excellente conduite de nos travaux durant le juillet.

Permettez-moi également de remercier M. Lynn Pascoe pour son exposé ainsi que l'Ambassadeur Wolff pour la présentation de la situation concernant la mise en œuvre du mandat de la Force multinationale. Je remercie enfin le Représentant permanent de l'Iraq pour son importante déclaration.

Nous notons avec satisfaction que la situation générale en Iraq s'améliore. À l'évidence, cependant, des défis majeurs persistent, en particulier sur le plan sécuritaire. Fort heureusement, nous relevons des signes encourageants au niveau mondial, et nous nous

réjouissons de la poursuite du respect du cessez-le-feu déclaré le 11 mai à Sadr City, qui permet en ce moment-même le rétablissement progressif des services essentiels et de l'autorité de l'État dans ce quartier. La bonne collaboration des collectivités locales en matière de prévention des actes de violence, ainsi que la poursuite du renforcement des capacités des forces de sécurité méritent également d'être soulignées.

Le retour au Gouvernement des formations qui boycottaient le processus politique illustre les avancées notables enregistrées sur le plan politique. Le Burkina Faso voudrait saluer le dialogue engagé entre les parties irakiennes, facilité par les réunions d'Helsinki et de Bagdad tenues respectivement les 29 avril et 5 juillet 2008. Nous les invitons à maintenir et à élargir ce processus, ainsi qu'à respecter les décisions qui en seront issues.

En outre, il convient de lever les hypothèques des désaccords portant sur le processus de révision constitutionnelle, et sur le projet de loi électorale, ainsi que sur la législation concernant les hydrocarbures. Tout aussi importante pour la réconciliation nationale, la délicate question des frontières intérieures mérite de trouver une solution négociée le plus rapidement possible.

Ma délégation apprécie les efforts entrepris au niveau régional, en particulier les contacts de haut niveau établis avec les pays de la région, dont plusieurs ont déjà annoncé le rétablissement de leurs représentations diplomatiques, ainsi que le retour de représentants d'organisations régionales. Nous invitons l'ensemble de la communauté internationale à apporter son appui au dialogue régional, et à maintenir son soutien au Pacte international pour l'Iraq, dont la mise en œuvre devrait favoriser la reconstruction et le développement du pays.

Nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), en particulier, dans la recherche d'une solution à la question des frontières intérieures litigieuses, ainsi qu'en matière d'assistance électorale.

Nous nous réjouissons de la réduction considérable du nombre d'attaques contre la zone internationale et encourageons toutes les parties irakiennes à continuer de collaborer avec la Mission.

Le rapport du Secrétaire général révèle une situation toujours très préoccupante en ce qui concerne aussi bien les droits de l'homme que la situation humanitaire. Le Gouvernement iraquien et toutes les parties impliquées en Iraq doivent prendre les dispositions nécessaires et efficaces pour garantir le respect des droits de l'homme, pour lutter contre l'impunité et améliorer la situation humanitaire d'ensemble. La communauté internationale a un devoir de solidarité envers le peuple iraquien. Les défis à relever sont encore nombreux dans ce pays. C'est pourquoi nous soutenons le renouvellement des mandats de la MANUI et de la Force multinationale, notamment en ce qui concerne la MANUI, comme le souhaite le gouvernement iraquien lui-même.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : C'est avec plaisir que je vous adresse mes félicitations, Monsieur, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité de ce mois. Je vous assure de notre pleine participation à vos travaux et de notre entière coopération.

Nous remercions également l'Ambassadeur Le Luong Minh et la délégation vietnamienne pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé lorsqu'ils ont assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de juillet.

Permettez-moi également de remercier le Secrétaire général adjoint, Lynn Pascoe, de son exposé. Nous nous félicitons vivement des efforts déployés par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et remercions l'Ambassadeur Wolff, Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique, de son exposé sur les activités de la Force multinationale en Iraq.

Nous constatons avec satisfaction que la sécurité s'est améliorée dans certaines régions de l'Iraq, comme en témoignent clairement les statistiques fournies par l'Ambassadeur Wolff dans son exposé. Nous nous félicitons également de l'évolution politique positive en Iraq, notamment de la fin du boycott du Gouvernement par le parti Tawafuq. Nous tenons pourtant à bien insister sur le fait que la stabilité de la situation en matière de sécurité est tributaire de la réconciliation nationale et de la conviction de toutes les parties iraquiennes qu'il leur est possible de contribuer et de participer à l'administration de leur pays et de bénéficier équitablement de ses richesses, indépendamment de toutes les considérations sectaires et ethniques. La stabilité de la situation en matière de

sécurité dépend également de la cessation de l'occupation et de notre capacité de convaincre les Iraquiens qu'ils exercent une souveraineté totale sur leur territoire.

Nous déplorons qu'il y ait beaucoup de motifs de préoccupations dans le rapport du Secrétaire général (S/2008/495).

Il y a en premier lieu les violences croissantes. Les opérations menées par la Force multinationale en Iraq et les forces de sécurité iraquiennes continuent de faire beaucoup de victimes civiles, comme il ressort bien du paragraphe 27 du rapport.

En deuxième lieu, la situation des droits de l'homme a été et demeure très grave. Le rapport note que :

« La situation des droits de l'homme en Iraq demeure grave [...] la MANUI demeure préoccupée par la sécurité physique et la protection juridique des centaines de suspects arrêtés, ainsi que par leurs conditions de détention et l'absence de procédures régulières après la mise en détention. Parmi les personnes qui semblent avoir été arrêtées en tant que suspects figuraient un certain nombre d'enfants. » (S/2008/495, par. 26)

En outre, comme l'a récemment dit un représentant de la Force multinationale en Iraq, la Force détient actuellement 21 000 personnes sous le prétexte que le mandat de l'ONU lui confère le droit de détenir toute personne qu'elle considère comme une menace à la sécurité.

En troisième lieu, les droits des enfants continuent d'être violés à grande échelle (recrutement d'enfants, attaques contre des écoles et des hôpitaux). Le rapport indique au paragraphe 29 que « environ 1 500 enfants sont détenus dans des installations pénitentiaires pour avoir été soupçonnés de s'être associés à des groupes armés ».

Quatrièmement, il est également préoccupant que les réfugiés et les personnes déplacées continuent d'être confrontés à une situation très difficile. Le rythme des retours, qui est de 10 000 personnes par mois, est extrêmement bas, ce qui indique que des efforts véritables n'ont pas été faits pour créer les conditions propices à un retour. Nous espérons que l'adoption d'une politique nationale iraquienne concernant les réfugiés et les rapatriés permettra d'atténuer les souffrances des personnes déplacées et

facilitera leur rapatriement. Selon certaines informations, l'on compte 2,5 millions de personnes déplacées en Iraq et autant de réfugiés dans les pays voisins. Nous pensons que cette question mérite elle aussi une attention particulière de la part du Conseil de sécurité. Nous espérons que les prochains rapports du Secrétaire général contiendront des informations plus détaillées sur cette question.

Cinquièmement, une autre source de préoccupation tient au fait que l'adoption de certaines lois fondamentales, par exemple la loi électorale rendant possible l'organisation d'élections aux conseils de gouvernorat, continue d'être retardée. Nous nous félicitons que le Représentant permanent de l'Iraq ait parlé de certains faits nouveaux à cet égard. Concernant les autres questions constitutionnelles épineuses, nous sommes aussi préoccupés par la persistance du différend sur le statut de Kirkouk.

La Libye appuie tous les efforts actuellement déployés en faveur de la réconciliation nationale en Iraq. Nous sommes en faveur de l'instauration d'une situation sécuritaire stable, de la fin de l'occupation et de la préservation de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous apprécions vivement les efforts déployés par la MANUI pour venir en aide à l'Iraq, ainsi que ceux des autres entités des Nations Unies. Nous attachons une grande importance aux observations formulées dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui. En particulier, nous appuyons l'observation ci-après :

« L'Iraq ne peut plus se permettre des retards répétés dans la recherche de solutions politiques viables. La stabilité politique à long terme exigera une participation politique active de tous les secteurs de la population, dont beaucoup ne sont pas encore pleinement associés au processus politique ». (*S/2008/495, par. 56*)

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Belgique.

Je saisis à mon tour l'occasion pour remercier mon prédécesseur l'Ambassadeur Minh pour l'excellent travail de son équipe pendant le mois de juillet et je tiens à remercier les délégations des bons vœux qu'elles viennent d'exprimer au moment où mon pays assume la présidence de ce Conseil.

Je remercie également le Sous-Secrétaire général, M. Lynn Pascoe, pour sa présentation, ainsi que l'Ambassadeur Wolff pour son briefing au nom de la Force multinationale, et l'Ambassadeur Al-Bayati pour sa participation à notre débat.

Un an après l'adoption de la résolution 1770 (2007), la Belgique confirme son soutien au mandat étendu donné à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous saluons dès lors le souhait des autorités iraqiennes d'une prolongation du mandat de la MANUI. Cette prolongation intervient à un moment charnière. Nous avons noté les développements positifs en matière de sécurité, de réconciliation nationale, de dialogue régional, et, plus globalement, d'une prise de responsabilité accrue par les autorités iraqiennes. Cependant, ces progrès ne peuvent pas faire oublier l'ampleur des défis restants, mais doivent au contraire souligner l'urgence de les consolider.

Premièrement, en approfondissant le dialogue politique. On peut se réjouir de l'implication politique accrue des diverses composantes de la société iraqienne. Mais la lenteur des progrès dans la révision constitutionnelle et sur la question des frontières internes en litige est un indicateur des difficultés persistantes des Iraquiens à trouver un accord global sur le partage du pouvoir et la répartition des richesses. La Belgique se félicite, à cet égard, de la disponibilité répétée de la MANUI à fournir son aide technique et sa médiation. Cette assistance doit faciliter la recherche par les Iraquiens de réponses qu'ils seront seuls à avoir la légitimité de formuler.

Dans le même esprit, nous rejoignons le Secrétaire général dans son appel à adopter, au plus tôt, la loi électorale permettant l'organisation des élections provinciales, qui doivent permettre d'améliorer encore l'inclusivité et la légitimité du débat politique iraqien.

Deuxièmement, sur le plan de l'état de droit. Nous accueillons positivement les évaluations du Secrétaire général et de l'Ambassadeur Wolff sur les capacités et le degré d'autonomie accrus des forces de sécurité iraqiennes. Les attentats meurtriers de ces dernières semaines à Bagdad et à Kirkouk doivent toutefois sensibiliser tous les acteurs concernés à l'importance de poursuivre leurs efforts pour garantir le respect des principes de base de l'état de droit, particulièrement la protection des civils, mais aussi le respect de leurs droits fondamentaux, y compris en détention.

Troisièmement, sur les interactions de l'Iraq sur le plan régional et international, l'étroite collaboration des Nations Unies et des autorités iraqiennes dans le cadre de la Conférence élargie des pays voisins et du Pacte international pour l'Iraq a permis de renforcer le rôle de ces mécanismes. Le débat du mois dernier nous a déjà donné l'occasion de saluer la volonté ainsi montrée par le Gouvernement iraqien avec ses voisins et l'ensemble de la communauté internationale d'approfondir le dialogue avec l'objectif commun de stabilisation à long terme de l'Iraq. Comme répété au Koweït et à Stockholm, il importe néanmoins de rappeler que ce dialogue mutuellement bénéfique doit s'inscrire dans le respect par tous de la souveraineté de l'Iraq.

Quatrièmement, en matière humanitaire, parmi les fondations de la stabilité, il importe que les progrès se traduisent aussi dans le quotidien de toute la population, à commencer par la situation des plus de 4 millions d'Iraqiens forcés de fuir leur domicile, pour lesquels la Belgique encourage le Gouvernement à augmenter ses efforts, en coopération avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés.

Plus globalement, nous saluons la volonté des autorités iraqiennes de mettre davantage à profit les

potentialités du pays en s'appropriant graduellement les projets de reconstruction, tout en comptant sur la présence croissante de l'expertise des agences onusiennes. Nous avons noté, le mois dernier, l'annonce du Gouvernement iraqien de son intention de ne pas chercher le renouvellement de la Force multinationale ainsi que de l'ouverture de négociations pour la conclusion d'accords de sécurité bilatéraux.

Dans cette perspective, je terminerai en rappelant qu'il sera du devoir du Conseil de sécurité de veiller à ce que le mandat des Nations Unies en Iraq puisse être rempli dans des conditions de sécurité suffisantes. Dans ce contexte, j'ai par ailleurs l'honneur d'annoncer au Conseil l'intention de mon gouvernement de verser une contribution de 250 000 euros au Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.